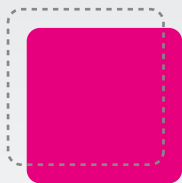


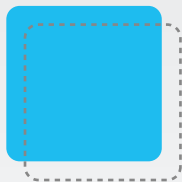
STRATÉGIE D'ACTION JEUNESSE

2016-2021

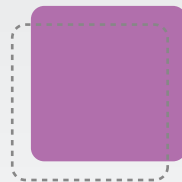
DES PROJETS
POUR LA JEUNESSE



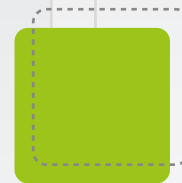
AXE 1
SANTÉ



AXE 2
ÉDUCATION



AXE 3
CITOYENNETÉ



AXE 4
EMPLOI



AXE 5
ENTREPRENEURIAT

STRATÉGIE D'ACTION
JEUNESSE
2016-2021

Secrétariat à la jeunesse
Ministère du Conseil exécutif
875, Grande Allée Est
Édifice H, bureau 1.801
Québec (Québec) G1R 4Y8
Téléphone : 418 643-8864
Télécopieur : 418 646-8104
www.jeunes.gouv.qc.ca

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2016
ISBN : 978-2-550-77038-1 (version imprimée)
ISBN : 978-2-550-77039-8 (version électronique)

© Gouvernement du Québec, 2016



Message du premier ministre

Le plus grand atout d'une société est sa jeunesse. Elle est la meilleure garantie pour assumer et assurer le changement et les défis qui se présentent. Notre qualité de vie et notre prospérité économique en dépendent.

Le monde se transforme rapidement. Ainsi, plus que jamais, le Québec doit s'appuyer sur sa jeunesse, lui faire confiance et l'outiller pour l'avenir.

En mars 2016, nous avons dévoilé la Politique québécoise de la jeunesse 2030. Cette politique a réaffirmé l'importance que notre gouvernement accorde à bien préparer la jeunesse québécoise pour relever les défis d'aujourd'hui et de demain.

S'inscrivant dans la continuité de notre engagement pour une gestion financière responsable et respectueuse des générations présentes et futures, la Politique de la jeunesse prend aussi en compte l'enjeu important associé aux changements démographiques de même que la mise en œuvre du plan gouvernemental, qui vise à mieux former, à innover, à tirer profit des nouveaux contextes et à attirer et garder les meilleurs chez nous.

La Stratégie d'action jeunesse 2016-2021 présente une série de mesures concrètes qui confirment l'action gouvernementale en faveur des jeunes. Dans le contexte d'une population vieillissante, le gouvernement doit accorder aux jeunes une écoute plus attentive, car ils représentent la société de demain. La prospérité économique s'appuie notamment sur la pleine participation des jeunes.

En présentant des actions complémentaires à celles des ministères et organismes du gouvernement, la présente stratégie soutient le parcours des jeunes vers l'autonomie et contribue à leur donner les moyens de réaliser leur plein potentiel et leur contribution au Québec.

Je suis fier de vous présenter cet engagement solide envers nos jeunes, mais surtout, envers l'avenir et la prospérité du Québec.

Philippe Couillard

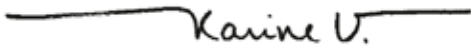


Message de l'adjointe parlementaire du premier ministre (volet jeunesse)

La Stratégie d'action jeunesse 2016-2021 est issue d'un processus de consultation mené depuis quelques années par le gouvernement auprès des jeunes, qui a d'abord donné lieu à la Politique québécoise de la jeunesse 2030. La Stratégie présente les résultats de l'invitation que le Secrétariat à la jeunesse a lancée à de nombreux organismes qui travaillent avec et pour les jeunes à soumettre des projets de partenariat répondant aux objectifs de la Politique québécoise de la jeunesse.

La diversité des projets retenus répond aux besoins ainsi qu'aux aspirations variées des jeunes et illustre les multiples possibilités qui leur sont offertes. La Stratégie se veut une contribution importante pour appuyer les jeunes Québécoises et Québécois, notamment les plus vulnérables, lors des transitions vécues durant la période de 15 à 29 ans.

Avec cette stratégie, le Gouvernement du Québec s'engage, par des actions concrètes, à investir dans la jeunesse. Il réitère également sa volonté de renforcer la capacité d'influence du Secrétariat à la jeunesse auprès des ministères et organismes, afin de les conseiller en regard des aspirations des jeunes et pour les inciter à mettre de l'avant des actions qui répondent davantage à leurs besoins.

A handwritten signature in black ink that reads "Karine V." followed by a horizontal line.

Karine Vallières

Table des matières

Faits saillants	1
Introduction	3
Projets structurants ayant un impact global	7
Le renforcement de l'autonomie locale en matière de soutien à la jeunesse	7
Le Créneau carrefour jeunesse	8
Le programme Mobilité jeunesse	9
La chaire de recherche sur la jeunesse du Québec	9
L'action québécoise en matière de jeunesse dans l'espace francophone et international	11
Les stratégies d'action pour la jeunesse autochtone	11
AXE 1 – Santé	
De saines habitudes de vie, dans un environnement sécuritaire	13
AXE 2 – Éducation	
Un environnement scolaire favorisant la persévérance et la réussite éducative	21
AXE 3 – Citoyenneté	
Une jeunesse engagée en faveur de la culture, de la communauté et de la société	27
AXE 4 – Emploi	
Des jeunes prêts pour le travail, une économie prête à les accueillir	37
AXE 5 – Entrepreneuriat et relève	
Un soutien à l'entrepreneuriat jeunesse et à la relève	45
Faire connaître les réalisations des jeunes et mieux les rejoindre	53
Une stratégie visant à mettre en valeur les succès des jeunes	53
Une stratégie de communication nationale adaptée aux jeunes	54
Des actions pour consulter et interpeller davantage les jeunes	55
Synthèse du cadre financier	57
Sommaire des mesures de la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021	59

Faits saillants

La Stratégie d'action jeunesse 2016-2021 contient les mesures que le gouvernement compte financer pour réaliser les objectifs de la Politique québécoise de la jeunesse 2030 au cours des cinq prochaines années.

Le Secrétariat à la jeunesse investira plus de **200 millions de dollars**, sur cinq ans, pour la mise en œuvre de la Stratégie, dont pas moins de **40 millions en 2016-2017**.

À cette somme s'ajoutent les contributions des ministères et organismes, qui permettront de mettre en œuvre les mesures sous leur responsabilité qui sont intégrées à la Stratégie.

Au-delà de **90 mesures**, dont plus de 60 sont nouvelles, seront mises en œuvre pour réaliser les objectifs des cinq axes de la Politique québécoise de la jeunesse (Politique de la jeunesse).

Certaines peuvent être considérées comme des **mesures phares** :

- Des projets structurants ayant un impact global :
 - » des **stratégies locales pour la jeunesse** et des **comités consultatifs locaux**;
 - » une **chaire de recherche sur la jeunesse du Québec**;
 - » le programme **Créneau carrefour jeunesse**;
 - » le programme **Mobilité jeunesse**, grâce à la refonte des Offices jeunesse internationaux du Québec et la création du programme **Québec volontaire**;
 - » des **stratégies d'action consacrées aux jeunes Autochtones**.
- Des mesures dans des domaines particuliers :
 - » des **places réservées aux jeunes dans les conseils d'administration** des sociétés d'État;
 - » l'objectif d'atteindre une représentation de **10 % de jeunes lors des missions commerciales** du Québec.
- Des actions pour faire connaître les réalisations des jeunes et mieux les rejoindre :
 - » une **stratégie de communication nationale consacrée aux jeunes** utilisant les médias numériques;
 - » les **prix Reconnaissance jeunesse** du premier ministre;
 - » les **rencontres Perspectives jeunesse**, un outil de consultation propre à la jeunesse.

Outre les mesures financées, la Stratégie présente des **encadrés** d'actions déjà en cours de réalisation qui permettent aussi de concrétiser les objectifs de la Politique de la jeunesse.

Introduction

Le 30 mars 2016, le Gouvernement du Québec a dévoilé sa Politique québécoise de la jeunesse 2030 – Ensemble pour les générations présentes et futures.

Le gouvernement a ainsi réaffirmé l'importance qu'il accorde à la jeunesse québécoise et aux questions qui la concernent.

La Politique de la jeunesse repose sur trois principes :

- le respect du caractère pluriel de la nation québécoise ;
- la promotion de rapports égalitaires entre les citoyennes et les citoyens ;
- l'importance d'une action gouvernementale cohérente, intégrée et innovante.

La Stratégie d'action jeunesse 2016-2021 est le premier de trois plans d'action quinquennaux successifs qui découlent directement de la Politique de la jeunesse.

Elle confirme la vision du gouvernement par la mise en œuvre d'actions concrètes en faveur des jeunes, qui viennent agir en complémentarité avec d'autres actions déjà existantes au sein du gouvernement.

Le Secrétariat à la jeunesse dispose d'un financement de plus de **200 millions de dollars**, sur cinq ans, pour mettre en œuvre des mesures dont il est responsable, somme à laquelle s'ajoutent les contributions des ministères et organismes.

Les mesures de la présente stratégie ciblent particulièrement les jeunes Québécoises et Québécois âgés de 15 à 29 ans, ce qui correspond à la population visée par la Politique de la jeunesse.

Les jeunes de ce groupe d'âge sont les plus nombreux à vivre les transitions importantes du passage à l'autonomie que sont, par exemple, la fin de la scolarité, l'intégration sur le marché du travail, les premières relations amoureuses, le premier exercice du droit de vote ou encore la fondation d'une famille.

La vision du gouvernement n'est pas rigide, mais pragmatique, et certaines mesures, lorsque cela est justifié, pourront toucher une clientèle plus jeune ou plus âgée.

L'objectif général du gouvernement est d'accompagner les jeunes dans leur parcours vers l'autonomie à la fois dans un contexte de changement démographique et dans celui d'une gestion financière saine et respectueuse des générations présentes et futures.

En effet, la proportion des jeunes dans la population québécoise est actuellement en diminution. En parallèle, un nombre important de Québécoises et de Québécois arrivent à l'âge de la retraite. Au cours de la durée de vie de la Stratégie, pour la première fois de l'histoire du Québec, il y aura plus de départs à la retraite que de relève sur le marché du travail.

Aussi, depuis 2014, le gouvernement s'est donné le mandat de rétablir l'équilibre budgétaire afin de ne pas faire subir aux générations futures le poids des choix de société faits aujourd'hui. Cette stratégie prend également en compte le plan du gouvernement, qui vise à mieux former, à innover, à protéger l'environnement et à attirer les meilleurs chez nous.

Pour accomplir cet objectif général, la Politique de la jeunesse a établi cinq programmes de financement¹. Les actions déployées par la Stratégie d'action jeunesse sont financées en grande partie à même ces programmes.

La Stratégie confirme que le gouvernement agit sur plusieurs fronts pour l'avenir des jeunes, particulièrement :

- en les accompagnant et en les soutenant dans leurs apprentissages, leurs projets de vie et leurs initiatives;
- en agissant sur leurs milieux de vie, afin de leur offrir des environnements stimulants, sains, sécuritaires et ouverts.
 - » L'école, le collège ou l'université, le milieu de travail, la cellule familiale et la communauté urbaine ou rurale sont tous des exemples de milieux de vie que les mesures de la Stratégie peuvent chercher à influencer afin de faciliter le passage des jeunes à l'autonomie.

La Stratégie présente des actions gouvernementales consacrées à la jeunesse, par l'entremise du Secrétariat à la jeunesse ou d'autres ministères et organismes. Elle ne vise toutefois pas à englober l'ensemble des services gouvernementaux offerts aux jeunes.

Un grand nombre de programmes, de mesures et de services gouvernementaux ou municipaux offerts à la population répondent, entre autres, aux besoins des jeunes.

La Stratégie propose donc des mesures et des services complémentaires aux services offerts par les ministères et organismes du gouvernement. Plus particulièrement, elle met en place des actions conformes aux cinq axes d'intervention ciblés dans la Politique de la jeunesse :

- **Santé** – De saines habitudes de vie, dans un environnement sécuritaire;
- **Éducation** – Un environnement scolaire favorisant la persévérance et la réussite éducative;
- **Citoyenneté** – Une jeunesse engagée en faveur de la culture, de la communauté et de la société;
- **Emploi** – Des jeunes prêts pour le travail, une économie prête à les accueillir;
- **Entrepreneuriat et relève** – Un soutien à l'entrepreneuriat jeunesse et à la relève.

Chacun de ces axes d'intervention se décline en cinq objectifs. Les mesures de la Stratégie se rapportent plus précisément à un ou à plusieurs objectifs.

La description des mesures de la Stratégie est complétée, dans le texte, par des encadrés qui mettent en exergue des actions importantes déjà en place au sein du gouvernement et qui sont en adéquation avec plusieurs objectifs de la Stratégie².

1 Un programme destiné au financement d'organismes sans but lucratif, de coopératives et d'organismes publics; un programme consacré au Créneau carrefour jeunesse; un programme associé aux Offices jeunesse internationaux du Québec; un programme pour des stratégies d'action pour la jeunesse autochtone et un programme consacré à la recherche et à l'innovation en matière de jeunesse.

2 Le suivi de ces actions est assuré de façon autonome par les ministères et organismes qui en sont responsables.

Il est à noter que des projets structurants touchent directement à plusieurs axes d'intervention de la Politique de la jeunesse. Ils sont présentés d'entrée de jeu dans la Stratégie afin d'en permettre une meilleure appréciation globale.

À la suite des sections portant sur chacun des axes, une section fait état des moyens qu'utilisera le gouvernement pour mettre en valeur les réalisations et les succès des jeunes auprès de la population ainsi que pour entrer plus efficacement en communication avec eux.

Le cadre financier de la Stratégie est présenté en fin de document.

Le Secrétariat à la jeunesse

Fondé en 1983 et placé sous l'autorité du premier ministre du Québec au sein du ministère du Conseil exécutif, le Secrétariat à la jeunesse joue un rôle stratégique de représentation des intérêts et des besoins des jeunes, afin d'influencer l'action gouvernementale.

Depuis 2001, il a un rôle-conseil renforcé en matière de jeunesse auprès du premier ministre et des ministères et organismes. Il veille à ce que ceux-ci participent à l'atteinte des objectifs de la Politique de la jeunesse. Pour ce faire, il remplit deux fonctions importantes :

- Il contribue à ce que les ministères et organismes tiennent compte des réalités particulières des jeunes et à ce que les actions gouvernementales qui les visent soient cohérentes, par l'entremise du rôle-conseil qu'il joue auprès d'eux et de la **clause Jeunesse** présente dans les documents qui sont acheminés pour décision au Conseil des ministres.
- Il coordonne la Politique de la jeunesse et son plan d'action, la Stratégie d'action jeunesse, dont il finance lui-même un grand nombre de mesures.

Pour réaliser son mandat, le Secrétariat à la jeunesse a mis sur pied le **Comité interministériel sur la jeunesse**, chargé du suivi de la mise en œuvre de la Politique de la jeunesse.

Projets structurants ayant un impact global

Cette section présente des mesures qui contribuent à l'atteinte d'objectifs dans plusieurs axes d'intervention à la fois. La plupart visent à structurer l'action gouvernementale en matière de jeunesse afin d'en assurer la cohérence à long terme.

LE RENFORCEMENT DE L'AUTONOMIE LOCALE EN MATIÈRE DE SOUTIEN À LA JEUNESSE

Il est essentiel que les jeunes soient appuyés dans leurs transitions, grâce à des ressources présentes dans leurs communautés. Plusieurs mesures de la Stratégie vont dans ce sens.

À cet égard, par la présente mesure, **le Secrétariat à la jeunesse** et le **ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire** s'unissent pour renforcer l'action et l'autonomie locales en matière de soutien à la jeunesse.

En concordance avec la nouvelle gouvernance de proximité établie à l'échelle des autorités locales, telles que les municipalités régionales de comté (MRC) ou des organismes équivalents comme les agglomérations urbaines, celles-ci pourront se qualifier et recevoir un appui financier pour agir avec les jeunes et auprès d'eux.

La plupart des MRC et des organismes équivalents ainsi que plusieurs municipalités locales sont sensibles aux défis que doivent relever les jeunes et montrent une volonté à les y aider. Des exemples inspirants existent :

- Des municipalités se sont déjà dotées de stratégies d'action jeunesse locales, comme la Stratégie jeunesse montréalaise 2013-2017 et la Politique de la jeunesse de Victoriaville.
- Divers modèles de comités consultatifs jeunesse existent un peu partout au Québec, comme la Table Jeunes de La Matapédia, Espace Jeunesse Victo, la Commission jeunesse de Gatineau et le Conseil jeunesse de Montréal.

Pour en faire davantage, s'ils le souhaitent, les MRC et les organismes équivalents pourront solliciter une aide gouvernementale visant, à leur échelle ou à l'échelle plus locale :

- à mener des consultations;
- à élaborer une stratégie;
- à mettre en place des comités consultatifs sur la jeunesse ou, s'ils existent, à leur donner davantage de place, d'influence ou de moyens;
- à financer des initiatives ponctuelles inédites et qu'elles jugent prioritaires pour leur territoire.

Dès le début de l'année financière 2017-2018, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire mènera un appel de projets. Pour sa part, le Secrétariat à la jeunesse exercera un rôle-conseil en mettant à profit ses connaissances et son réseau de partenaires.

Le Secrétariat à la jeunesse, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, l'**Union des municipalités du Québec** et la **Fédération québécoise des municipalités** travailleront conjointement à la réalisation du projet.

Le Québec déjà en action pour les jeunes dans le milieu municipal

Le Plan municipal d'emplois pour les jeunes des centres de protection de l'enfance et de la jeunesse

Depuis 2013, l'Union des municipalités du Québec déploie un plan municipal d'emplois pour les 5 000 jeunes qui sortent chaque année des centres de protection de l'enfance et de la jeunesse après avoir atteint l'âge de 18 ans, et ce, dans toutes les régions du Québec. En leur offrant l'occasion d'occuper un emploi dans leur fonction publique, les municipalités peuvent jouer un rôle déterminant pour l'avenir de jeunes, dont certains sont parmi les plus vulnérables de la société. Le gouvernement reconnaît et encourage la proactivité de cette mesure du milieu municipal favorisant l'insertion des jeunes en emploi.

LE CRÉNEAU CARREFOUR JEUNESSE

Le programme Créneau carrefour jeunesse (Créneau) incarne un partenariat entre les **carrefours jeunesse-emploi** (CJE) et le Secrétariat à la jeunesse et s'adresse aux jeunes âgés de 15 à 29 ans inclusivement.

- Les principaux objectifs poursuivis par le Créneau sont :
 - » encourager la persévérance scolaire ou le retour aux études (volet 1) et soutenir les jeunes en situation de vulnérabilité afin de favoriser l'acquisition de leur autonomie sur les plans personnel et social (volet 2);
 - » multiplier les occasions pour les jeunes de s'engager dans des projets d'entrepreneuriat (volet 3), de bénévolat (volet 4) et de volontariat (volet 5);
 - » favoriser l'accès et la présence des jeunes dans des lieux décisionnels (volet 6).

Le Créneau est complémentaire à l'offre de services gouvernementale existante, notamment aux services offerts par les établissements d'enseignement et par le réseau de la santé et des services sociaux ainsi qu'aux services d'emploi financés par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Le Créneau mise sur le développement de partenariats stratégiques, tant sur le plan local qu'à l'échelle nationale.

Il permet de renforcer la capacité d'intervention auprès des jeunes à une échelle locale par l'entremise des CJE, un réseau d'organismes reconnus et présents sur l'ensemble du territoire québécois.

Les prévisions d'investissement du Secrétariat à la jeunesse pour ce projet représentent 15 millions de dollars annuellement. Elles sont déclinées dans la présente stratégie par volets et sont insérées dans les axes d'intervention auxquels elles se rattachent. Le Secrétariat, en collaboration avec le Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec (RCJEQ), assurera la coordination, le déploiement et l'amélioration continue du programme dans l'ensemble des CJE.

Ce financement s'ajoute à celui de l'Entente-cadre convenue entre le **ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale** et le RCJEQ sur trois ans, qui totalise 45,7 millions de dollars en 2016-2017.

LE PROGRAMME MOBILITÉ JEUNESSE

Étant donné l'expérience et le savoir-faire acquis par **Les Offices jeunesse internationaux du Québec** (LOJIQ) en matière de mobilité jeunesse, il est souhaité que LOJIQ devienne le guichet unique pour les stages offerts aux jeunes Québécoises et Québécois non seulement à l'international, mais également au Québec et au Canada.

Pour ce faire, le programme Mobilité jeunesse est mis sur pied. Celui-ci regroupera l'ensemble des expériences de mobilité offertes ou soutenues par LOJIQ.

Un projet de loi est présentement en élaboration afin de permettre à LOJIQ de créer un nouveau modèle de gouvernance, d'enrichir son offre de stages actuelle en ciblant de nouveaux créneaux et d'élargir la portée de cette offre en la déployant dans les régions du Québec et dans les autres provinces canadiennes.

La ministre des Relations internationales et de la Francophonie est responsable des Offices jeunesse. Le **ministère des Relations internationales et de la Francophonie** (MRIF) continuera à soutenir les Offices pour assurer leur bon fonctionnement et la supervision de stages internationaux. Pour 2016-2017, la subvention globale du MRIF est de plus de 4,5 millions de dollars.

Le **Secrétariat à la jeunesse**, quant à lui, haussera son niveau de financement des différents programmes de stages des Offices à 4 millions de dollars annuellement (voir axes 2, 3, 4 et 5 du présent document). Il soutient également la mise sur pied du programme Québec volontaire, inclus dans le programme Mobilité jeunesse, grâce à une somme de 7,8 millions de dollars, en collaboration avec la **Fondation LOJIQ** (voir axe 3).

Le programme Québec volontaire permettra d'attribuer des bourses à des jeunes afin qu'ils s'impliquent dans des projets de volontariat ayant des retombées positives pour les communautés.

LA CHAIRE DE RECHERCHE SUR LA JEUNESSE DU QUÉBEC

La jeunesse constitue une priorité pour le Gouvernement du Québec. L'accès aux données scientifiques pertinentes et actualisées concernant les jeunes est fondamental pour assurer l'exercice soutenu de la responsabilité gouvernementale à l'égard de la jeunesse. Le partage et le transfert des connaissances doivent être favorisés, d'une part, pour mieux éclairer le processus décisionnel et, d'autre part, afin de renforcer l'action des partenaires du gouvernement auprès des jeunes.

La Politique de la jeunesse a répertorié plusieurs enjeux prioritaires relatifs à la jeunesse qui sont porteurs d'intérêt pour la communauté scientifique du Québec. Afin que les enjeux retenus dans la Politique de la jeunesse puissent être étudiés et approfondis dans une perspective scientifique et multidisciplinaire, le gouvernement annonce son intention de créer la Chaire de recherche sur la jeunesse du Québec, grâce au travail de partenariat entamé par le **Secrétariat à la jeunesse** avec les **Fonds de recherche du Québec** dirigés par le **scientifique en chef du Québec**, le **ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur** et le **ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation**.

La Chaire de recherche sur la jeunesse du Québec permettra :

- de produire un mécanisme optimal de partage et de transfert des connaissances vers le Gouvernement du Québec et ses partenaires;
- de favoriser la synergie et la complémentarité des études scientifiques concernant les jeunes Québécoises et Québécoise âgés de 15 à 29 ans, qui sont visés dans la Politique de la jeunesse;
- de faire avancer les connaissances relatives aux questions et problèmes d'intérêt qui touchent les jeunes en général ou certains de façon plus précise, comme les jeunes Autochtones, les anglophones, les jeunes issus de l'immigration ou faisant partie d'une minorité visible ou les jeunes en situation de vulnérabilité.

La Chaire de recherche sur la jeunesse du Québec sera attribuée par voie de concours. Un processus d'appel des projets sera organisé et piloté par un comité de sélection. L'évaluation scientifique pourrait être coordonnée par les Fonds de recherche du Québec.

Les sommes consacrées à la Chaire de recherche sur la jeunesse du Québec seront de 3 millions de dollars sur cinq ans.

Le Québec déjà en action pour élargir les connaissances sur les jeunes

L'étude longitudinale du développement des enfants du Québec

Le Secrétariat à la jeunesse soutiendra la poursuite de l'Étude longitudinale du développement des enfants du Québec menée par l'**Institut de la statistique du Québec**. Cette étude unique au Québec a permis de suivre, pendant vingt ans, le développement d'enfants depuis leur naissance jusqu'à l'adolescence. La prochaine phase de l'étude vise à prolonger le suivi de ces personnes jusqu'à l'âge de 25 ans.

L'ACTION QUÉBÉCOISE EN MATIÈRE DE JEUNESSE DANS L'ESPACE FRANCOPHONE ET INTERNATIONAL

Avec la Politique de la jeunesse, le Gouvernement du Québec s'inscrit dans les priorités du Programme d'action mondial pour la jeunesse, lancé par l'Organisation des Nations Unies, en 1995, et de la Stratégie jeunesse de la Francophonie 2015-2022, de l'Organisation internationale de la Francophonie. Dans ce contexte, le Gouvernement du Québec fera la promotion active de l'expérience québécoise en matière de jeunesse auprès des organisations internationales concernées.

Lors du XV^e Sommet de la Francophonie, à Dakar, les chefs d'État et de gouvernement ont souligné l'importance de la jeunesse et du développement économique, deux priorités qui rejoignent les préoccupations du Gouvernement du Québec. À cet égard, celui-ci souhaite traduire son engagement en actions concrètes par la réalisation, au cours des prochaines années, de différents projets et initiatives visant à inspirer les États et les membres de la Francophonie de façon à ce qu'ils portent une attention particulière à leur jeunesse.

Entente signée entre le Québec et l'Organisation internationale de la Francophonie

S'inscrivant dans la lignée de la Stratégie jeunesse de la Francophonie 2015-2022, le Québec a confirmé, en juin 2015, sa volonté de poursuivre son rôle de leader sur le plan international en matière de jeunesse en signant, avec l'**Organisation internationale de la Francophonie**, une entente de collaboration portant sur le développement du savoir-faire en matière de politique jeunesse dans l'espace francophone.

La contribution du Québec permettra de répertorier les meilleures pratiques en matière de politique jeunesse dans l'espace francophone, notamment pour favoriser l'élaboration d'outils et de matériel de formation à l'intention des gouvernements membres de l'Organisation internationale de la Francophonie.

LES STRATÉGIES D'ACTION POUR LA JEUNESSE AUTOCHTONE

La Politique de la jeunesse prévoit la création de stratégies d'action jeunesse s'adressant exclusivement aux jeunes Autochtones du Québec. Une somme de 6 millions de dollars sur cinq ans est réservée à leur réalisation.

Le **Secrétariat à la jeunesse** a invité ses partenaires autochtones à consulter les jeunes qu'ils desservent ou représentent, afin qu'ils se dotent de stratégies qui répondent aux réalités et aux besoins des jeunes Autochtones du Québec.

Ces stratégies permettront notamment le financement de projets sélectionnés de façon autonome par les partenaires responsables de chacune des stratégies.

Cette démarche permettra aux jeunes Autochtones :

- de déterminer et de prioriser eux-mêmes des enjeux qui leur sont propres et de mettre en œuvre des moyens d'intervention adaptés à leurs besoins et à leur réalité;
- de développer leurs capacités à construire, à mettre en œuvre et à assurer le suivi d'une stratégie d'action;

- d'avoir une visibilité dans leur communauté et dans l'appareil gouvernemental québécois afin que les enjeux qui les touchent soient mieux considérés dans les actions entreprises à ces deux échelles;
- de renforcer leur leadership et de devenir des exemples à suivre et des moteurs de changement positif dans leur communauté.

Les partenaires autochtones suivants participent à la création et à la mise en œuvre de ces stratégies d'action :

- **Conseil jeunesse de la Nation Crie**;
- **Conseil jeunesse Quarjuit** (inuit);
- **Femmes autochtones du Québec** (coordination jeunesse);
- **Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec** (coordination jeunesse);
- **Réseau jeunesse de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador**.

Le processus d'élaboration des stratégies d'action jeunesse autochtones est en cours.

Le Secrétariat à la jeunesse peut compter sur le soutien et l'expertise du **Secrétariat aux affaires autochtones** dans la concrétisation de ses démarches.

AXE 1 : SANTÉ DE SAINES HABITUDES DE VIE, DANS UN ENVIRONNEMENT SÉCURITAIRE

CONTEXTE

La jeunesse est le moment où l'on commence à exercer son autonomie dans des actions qui ont des effets sur la santé, que ce soit, par exemple, faire sa propre épicerie, choisir ses activités et ses modes de transport, s'adonner ou non à la consommation d'alcool, de tabac ou de drogues ou encore établir de nombreuses relations interpersonnelles dans de nouveaux milieux.

En règle générale, les jeunes du Québec sont en bonne santé. Un portrait global positif ne doit toutefois pas occulter certains enjeux. Voici quelques exemples :

- Les problèmes **d'obésité et de surpoids** qui sont associés à la mauvaise alimentation et à la sédentarité sont en croissance³ : un jeune sur quatre âgé de 12 à 17 ans faisait de l'embonpoint ou était obèse en 2014, alors que c'était un sur cinq, dix ans plus tôt. Cette situation a des effets sur la santé des jeunes, qui peuvent se poursuivre tout au long de leur vie (par exemple, les maladies cardiovasculaires, l'hypertension, le diabète, certains cancers).
- Les jeunes représentent un groupe vulnérable du point de vue de la **santé mentale**⁴, puisque les transitions vers la vie adulte se vivent rarement sans stress et peuvent parfois être éprouvantes. En 2014-2015, 36 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans démontraient un niveau élevé de détresse psychologique. Le stress peut être augmenté dans le cas de relations interpersonnelles problématiques, comme celles qui sont associées à l'intimidation ou à la discrimination.
- Enfin, les jeunes peuvent avoir, plus que les individus appartenant à d'autres groupes d'âge, des comportements mettant à risque leur sécurité ou leur santé. La consommation excessive d'alcool semble être en augmentation, alors qu'elle est passée d'un jeune sur quatre à un jeune sur trois en quinze ans⁵, tandis que d'autres enjeux comme le tabagisme ou les relations sexuelles non protégées continuent d'affecter la santé des jeunes.

Cet axe d'intervention comporte cinq objectifs :

1. Favoriser de bonnes habitudes alimentaires;
2. Encourager un mode de vie physiquement actif;
3. Agir sur les problèmes de santé mentale;
4. Promouvoir des comportements sains et sécuritaires;
5. Favoriser les relations interpersonnelles harmonieuses et des rapports égalitaires.

3 Statistique Canada. *Embonpoint et obésité chez les jeunes (mesures autodéclarées)*, 2014, publication 82-625-X.

4 Institut de la statistique du Québec. *Enquête québécoise sur la santé de la population*, 2014-2015, Québec, p.140.

5 Statistique Canada (2010). *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, 2009-2010*.

Pour **FAVORISER DE BONNES HABITUDES ALIMENTAIRES**, le gouvernement s'engage dans les actions suivantes :

Un projet d'éducation et de sensibilisation à une saine alimentation

- Un partenariat avec le **Réseau du sport étudiant du Québec** pour sensibiliser les jeunes aux bases d'une saine alimentation, afin de les informer quant aux effets de certains choix alimentaires, notamment la consommation de boissons énergisantes. Le projet comprend une campagne médiatique et une tournée d'établissements d'enseignement postsecondaire. L'objectif est de changer les perceptions des jeunes et d'améliorer leurs connaissances générales sur la saine alimentation.

Les Brigades culinaires

- Un partenariat avec la **Tablee des chefs** pour appuyer un programme qui vise à enseigner aux élèves du secondaire les techniques de base de la cuisine et les principes de la saine alimentation. Le projet comprend des ateliers théoriques et pratiques dans les écoles, ainsi que trois grands défis annuels et une compétition québécoise entre les brigades culinaires qui se seront le mieux illustrées au cours de l'année.

Le Québec déjà en action pour de saines habitudes de vie

L'approche École en santé

L'approche École en santé est une démarche de planification concertée permettant d'arrimer les interventions des différents ministères et organismes en matière de prévention et de promotion de la santé en milieu scolaire. C'est une approche globale qui invite les acteurs comme l'école, la famille et la communauté à agir ensemble sur plusieurs facteurs de la santé, du bien-être et de la réussite éducative des jeunes. Ainsi, l'approche École en santé a un impact sur plusieurs problèmes soulevés dans la Politique de la jeunesse et ne se limite pas seulement à ceux qui concernent les saines habitudes de vie.

Pour **ENCOURAGER UN MODE DE VIE PHYSIQUEMENT ACTIF**, le gouvernement s'engage dans les actions suivantes :

Le projet IN MOVEO

- Un partenariat avec le **Réseau du sport étudiant du Québec** pour mettre en œuvre, dans des établissements d'enseignement postsecondaire, des séances introductives à différentes activités physiques comme la danse aérobique latine (Zumba) et le yoga, et ce, afin de donner l'occasion aux jeunes de s'y familiariser et de leur donner le goût de bouger davantage. Une dizaine d'établissements seront visités annuellement pour l'organisation de ces séances, et des trousseaux clés en main seront remis aux autres établissements afin qu'ils puissent organiser de façon indépendante et plus systématique leurs propres activités.

Un appui aux équipes sportives collégiales en région

- Un partenariat avec le **Réseau sport étudiant du Québec** pour appuyer les équipes sportives collégiales dans des régions éloignées des lieux de compétition pour permettre leur transport et leur participation à des ligues et à des championnats à l'échelle de la province. Ce soutien s'adresse aux équipes des établissements collégiaux publics et touche seize disciplines sportives.

Le Défi sportif AlterGo

- Un partenariat avec le **Défi sportif AlterGo** pour organiser une compétition internationale rassemblant notamment des athlètes aux prises avec des déficiences intellectuelles ou physiques, des incapacités sociales ou des limitations fonctionnelles variées. Des athlètes provenant d'établissements scolaires de toutes les régions du Québec côtoieront des athlètes d'élite d'une vingtaine de pays au cours de l'activité, et ce, dans un esprit de saine compétition, d'émulation et de mentorat.

Le Québec déjà en action pour la santé des jeunes

Le Programme national de santé publique 2015-2025

Le Programme national de santé publique 2015-2025 – Pour améliorer la santé de la population du Québec définit l'offre de service de santé publique à déployer par le **ministère de la Santé et des Services sociaux** et son réseau. Il structure leur action en santé publique en vue de maintenir et d'améliorer la santé de la population, notamment celle des jeunes, par des services de qualité qui sont adaptés aux besoins particuliers et aux réalités de tous les territoires du Québec. Le Programme a des retombées positives sur plusieurs problèmes soulevés dans la Politique de la jeunesse.

La Politique gouvernementale de prévention en santé

La Politique gouvernementale de prévention en santé engage un ensemble de ministères et d'organismes dans la réalisation de diverses mesures structurantes, en vue d'améliorer la santé et la qualité de vie de la population du Québec et de réduire les inégalités sociales et de santé. Ces mesures permettront de prévenir des problèmes de santé évitables grâce à une action sur les facteurs individuels et environnementaux qui ont une influence sur la santé, dans des secteurs tels que la famille, l'éducation, l'aménagement du territoire, l'alimentation, le transport et l'environnement.

Une nouvelle politique en matière de sport et de loisir

Le **ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur** élabore une nouvelle politique pour donner suite aux consultations qui ont suivi le dépôt, en juin 2013, du livre vert *Le goût et le plaisir de bouger : vers une politique nationale du sport, du loisir et de l'activité physique*. Cette politique se fondera sur les effets bénéfiques de la pratique régulière et variée d'activités physiques, de sports, de loisirs, notamment sur les plans de la santé physique et mentale, du bien-être psychologique, de la satisfaction et de la réalisation personnelle ainsi que de la persévérance et de la réussite scolaire.

Pour **AGIR SUR LES PROBLÈMES DE SANTÉ MENTALE**, le gouvernement s'engage dans les actions suivantes :

Un soutien psychosocial pour les étudiantes et étudiants collégiaux

- Un partenariat avec la **Fédération des cégeps** pour soutenir le Réseau intercollégial des intervenants psychosociaux, afin de favoriser les bonnes pratiques pour soutenir le bien-être psychosocial des étudiantes et étudiants et leur réussite éducative. Le premier volet du projet s'intéresse notamment à l'optimisation des pratiques en matière de prévention du suicide dans les cégeps. Le deuxième volet vise à intervenir pour prévenir l'anxiété et la dépression et à donner aux jeunes des outils pour les contrer.

Des stratégies d'intervention à la suite d'un suicide

- Un partenariat avec l'**Association québécoise de prévention du suicide** pour évaluer et mettre à jour le programme de stratégies d'intervention à la suite d'un suicide, appelé « postvention ». La postvention vise à diminuer les effets de stress, de crise et de deuil et à contrer le phénomène de contagion qui peut découler de l'identification à la personne suicidée. Le programme de postvention, déployé en milieu scolaire au secondaire et au collégial, pourrait être élargi aux milieux communautaire et professionnel. Il est également prévu d'y inclure une adaptation aux réalités des communautés éloignées, notamment celles des Autochtones.

Pour **PROMOUVOIR DES COMPORTEMENTS SAINS ET SÉCURITAIRES**, le gouvernement s'engage dans les actions suivantes :

Le Québec déjà en action pour agir sur les problèmes de santé mentale

Le Plan d'action en santé mentale 2015-2020

Le **ministère de la Santé et des Services sociaux** a dévoilé, en octobre 2015, le Plan d'action en santé mentale 2015-2020 – Faire ensemble autrement, afin de favoriser les pratiques cliniques de collaboration qui améliorent le temps de réponse aux besoins des personnes utilisatrices de services. Il contribue à lutter contre la stigmatisation et la discrimination des personnes aux prises avec un trouble mental et s'inscrit dans la mise en œuvre de mesures de promotion et de prévention.

Des ateliers sur les comportements sains

- Un partenariat avec le **Regroupement des Auberges du cœur du Québec** pour renouveler les programmes d'ateliers offerts par les Auberges du cœur portant sur les saines habitudes de vie. Ces ateliers porteraient, par exemple, sur la santé sexuelle, la consommation d'alcool ou une prise de décision éclairée quant à la consommation de drogues. Des outils Web et de collecte de données seront mis à la disposition des Auberges du cœur pour qu'elles puissent mieux atteindre leurs objectifs de sensibilisation.

Le Québec déjà en action pour favoriser des comportements sains et sécuritaires

La prévention de la criminalité chez les jeunes

Le **ministère de la Sécurité publique** déploie plusieurs actions préventives visant à assurer la sécurité de la population du Québec, notamment celle des jeunes. Six mesures en prévention de la criminalité bénéficieront de crédits additionnels de 9 millions de dollars sur trois ans. Par exemple, le programme Prévention jeunesse vise à optimiser les services offerts aux jeunes dans des situations pouvant compromettre leur sécurité, par le financement d'initiatives de prévention faisant intervenir divers partenaires de façon coordonnée. Cette coordination permet d'améliorer les services offerts par le milieu, pour une meilleure prise en charge par les acteurs locaux de menaces à la sécurité des jeunes, notamment les risques d'exploitation sexuelle.

Des campagnes de sensibilisation pour changer certains comportements

Le gouvernement s'est associé, dans les dernières années, à plusieurs campagnes de sensibilisation afin de promouvoir certains comportements sains et sécuritaires :

- L'organisme **Éduc'alcool**, qui responsabilise les gens quant à leur consommation d'alcool afin de susciter chez eux un comportement modéré et réfléchi.
- La campagne 2016 de la **Société de l'assurance automobile du Québec**, *Texter au volant, c'est se foutre des conséquences*, qui met de l'avant les conséquences des textos au volant.
- Le **Réseau du sport étudiant du Québec**, qui réalise des campagnes sociétales à travers son programme *De Facto*, afin de sensibiliser les jeunes aux méthodes de commercialisation des fabricants de l'industrie du tabac.

Un plan d'action pour contrer les dépendances

Le **ministère de la Santé et des Services sociaux**, en collaboration avec différents ministères et organismes, élabore un plan d'action interministériel en dépendance. Le plan précisera des actions à mettre en place d'ici 2022 ainsi que l'offre de service à déployer pour prévenir et réduire les problèmes liés à la consommation d'alcool ou de drogues et à la pratique de jeux de hasard et d'argent.

Le Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020

Le **ministère de la Santé et des Services sociaux** a donné suite aux orientations de la Politique nationale de lutte à l'itinérance – Ensemble pour éviter la rue et s'en sortir en élaborant le Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020 – Mobilisés et engagés pour prévenir et réduire l'itinérance. Celui-ci reconnaît l'importance d'agir tôt dans le parcours personnel des individus et prévoit plusieurs mesures concrètes visant les jeunes.

La Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles

La Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021, qui a été lancée le 28 octobre 2016, cible deux problèmes : les agressions sexuelles et l'exploitation sexuelle. Cette stratégie propose 55 actions visant la prévention des violences sexuelles ainsi que l'intervention et le développement des connaissances. Plusieurs de ses actions s'adressent particulièrement aux jeunes.

Pour **FAVORISER LES RELATIONS INTERPERSONNELLES HARMONIEUSES ET DES RAPPORTS ÉGALITAIRES**, le gouvernement s'engage dans les actions suivantes :

Le projet AlterAdos

- Un partenariat avec le **Regroupement des maisons des jeunes du Québec** pour renforcer l'esprit critique des jeunes par rapport à des thèmes associés aux relations interpersonnelles. Des activités portant sur des sujets particuliers comme la célébration de la diversité corporelle, la lutte contre les stéréotypes ou les effets de l'intimidation seront offertes aux jeunes dans une perspective d'autonomisation, afin de les amener à se positionner et à faire des choix éclairés.

L'Astérisk

- Un partenariat avec la **Coalition montréalaise des groupes jeunesse LGBT** pour permettre à l'organisme de maintenir les activités de l'Astérisk, un lieu de rencontre et d'information où les jeunes de la diversité sexuelle (lesbiennes, gais, bisexuels, transsexuels et allosexuels) peuvent échanger sur leurs expériences et leurs défis et découvrir l'aide que les organismes de la communauté peuvent leur apporter. Le projet prévoit aussi l'établissement d'une ligne téléphonique d'aide et de soutien qui permettra de desservir les jeunes qui ne peuvent profiter du lieu physique de rencontre et d'échange, notamment ceux des régions plus éloignées.

Les Caravanes de la tolérance

- Un partenariat avec **ENSEMBLE pour le respect de la diversité** afin d'offrir des ateliers en milieu scolaire visant à sensibiliser et à outiller les jeunes, autant les agresseurs et les victimes que les témoins d'intimidation, dans le but de lutter contre la violence et l'intimidation en faisant la promotion de l'affirmation positive de soi et de l'empathie.

La campagne de sensibilisation *Sans oui, c'est non!*

- Un partenariat avec le **Comité de la campagne *Sans oui, c'est non!*** visant à soutenir les établissements d'enseignement collégial dans leurs efforts de prévention des violences sexuelles et à outiller les membres du milieu. Ce partenariat viendra compléter les engagements gouvernementaux déjà prévus à l'égard des établissements d'enseignement supérieur dans la Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021.

Des outils de sensibilisation à la protection des renseignements personnels

- Afin de favoriser la connaissance par les jeunes de leurs droits fondamentaux, particulièrement en ce qui concerne la protection de leurs renseignements personnels, le **Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques** déploiera des outils de sensibilisation sur la protection des renseignements personnels destinés aux jeunes, dont des capsules vidéo, et une tournée d'écoles secondaires.

Le Québec déjà en action pour favoriser des relations interpersonnelles harmonieuses et des rapports égalitaires

Le Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation 2015-2018

Le **ministère de la Famille** est responsable de la mise en œuvre du Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation 2015-2018 – Ensemble contre l'intimidation, une responsabilité partagée, qui concrétise l'engagement du Gouvernement du Québec à lutter contre l'intimidation, à tous les âges et dans tous les milieux, y compris dans le cyberspace. Les différentes mesures qu'il comprend vont de la promotion du mieux-vivre ensemble au soutien des victimes, en passant par une information accrue des citoyennes et des citoyens, par la formation des intervenants et la recherche.

La Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes

Le **Secrétariat à la condition féminine** élabore la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes sur la base des constats tirés de la consultation *Ensemble pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, réalisée en 2015 et 2016. Cette stratégie fera de la promotion des comportements égalitaires par la lutte contre les stéréotypes sexuels et sexistes la pierre angulaire des interventions en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Le Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie

En 2009, le Québec s'est doté d'une Politique de lutte contre l'homophobie. Afin d'atteindre les objectifs de cette Politique, le Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie 2011-2016 a été mis en place. Plusieurs actions du Plan visaient les jeunes des minorités sexuelles. Le **ministère de la Justice** procède actuellement au renouvellement du Plan d'action, dont le dévoilement est prévu pour 2017.

L'éducation à la sexualité à l'école

Le **ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur** réalise un projet pilote en éducation à la sexualité dans une quinzaine d'écoles en 2015-2016 et en 2016-2017, dans le but de lui accorder une place plus officielle dans le cheminement scolaire.

AXE 2 : ÉDUCATION

UN ENVIRONNEMENT SCOLAIRE FAVORISANT LA PERSÉVÉRANCE ET LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

CONTEXTE

Il y a plus de cinquante ans, le parcours scolaire de la majorité des Québécoises et Québécois se terminait tôt dans l'adolescence. Les progrès de la scolarisation à tous les niveaux ont fait de la jeunesse une période largement consacrée à l'apprentissage. Si la réussite scolaire a suivi une courbe ascendante jusqu'à maintenant, les progrès de l'avenir sont tributaires du soutien à la persévérance scolaire et à la réussite éducative de tous les jeunes, dont ceux qui sont plus à risque de décrochage.

Plusieurs progrès sont considérables dans le système éducatif québécois, depuis les dernières décennies, en matière d'accès et de scolarisation.

- En 2012, dans la population québécoise, le taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires était de 91 %, ce qui est supérieur à la moyenne canadienne (85 %) et à celle des pays membres de l'OCDE (85 %)⁶.
- Le taux d'obtention d'un diplôme ou d'une qualification chez les jeunes de moins de 20 ans s'élevait à 77,7 % pour 2013-2014.

Cependant, des enjeux demeurent :

- Les **taux de réussite** des jeunes, bien qu'en amélioration constante, demeurent préoccupants, particulièrement chez certains groupes d'élèves.
- Au Québec, la **proportion de la population âgée de 15 à 19 ans aux études** est plus faible que dans le reste du Canada et les pays de l'OCDE.
- La motivation des jeunes dans leurs études par **la détermination d'objectifs de carrière clairs et l'intégration plus importante des technologies numériques** par le système d'éducation demeurent des défis à relever.

Cet axe d'intervention comporte cinq objectifs :

1. Augmenter la persévérance scolaire, la diplomation et la qualification des jeunes à risque de décrochage;
2. Soutenir l'accessibilité et la participation aux activités parascolaires;
3. Favoriser l'accès aux services d'orientation scolaire et professionnelle;
4. Valoriser les formations professionnelles et techniques;
5. Encourager l'accès aux études supérieures.

6 Statistique Canada, Indicateurs de l'éducation au Canada : une perspective internationale 2015, Tableau A.2.1 : Taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires, selon le sexe, Canada, provinces et territoires, 2012. [<http://www.statcan.gc.ca/pub/81-604-x/2015001/t/tbla2-1-fra.htm>].

Pour **AUGMENTER LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE, LA DIPLOMATION ET LA QUALIFICATION DES JEUNES À RISQUE DE DÉCROCHAGE**, le gouvernement s'engage dans les actions suivantes :

Un service direct encourageant la persévérance scolaire

- Un partenariat avec les **carrefours jeunesse-emploi** par le premier volet du programme Créneau carrefour jeunesse (voir la section Projets structurants) pour offrir un service direct visant à encourager la persévérance scolaire ou le retour aux études des jeunes de 15 à 19 ans à risque de décrocher ou étant des décrocheurs récents. Ce service prévoit différents types d'interventions comme du soutien scolaire, des activités de développement personnel ou des habiletés sociocognitives.

Une étude sur les besoins non comblés des jeunes personnes handicapées

- Un partenariat avec l'**Office des personnes handicapées du Québec** pour réaliser une étude afin de clarifier les besoins non comblés des jeunes personnes handicapées ainsi que leurs effets sur leur participation sociale, notamment en matière de réussite éducative et de participation au marché du travail. Si les besoins de soutien des personnes handicapées dans leur vie quotidienne ou domestique sont en partie documentés, beaucoup moins d'information circule sur les besoins des jeunes personnes handicapées à l'école ou sur le marché du travail. L'étude cherchera aussi à trouver des facteurs explicatifs à ces besoins non comblés et à documenter les effets qu'ils entraînent.

Le Québec déjà en action pour la persévérance scolaire et de la réussite éducative

Une consultation sur la réussite éducative

Le **ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur** tient une consultation de laquelle pourrait émaner une première politique de la réussite éducative. Cette consultation s'articule autour de l'atteinte du plein potentiel de tous les élèves, d'un contexte propice à l'épanouissement, à l'apprentissage et à la réussite et des acteurs et partenaires mobilisés autour de la réussite.

Pour **SOUTENIR L'ACCESSIBILITÉ ET LA PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS PARASCOLAIRES**, le gouvernement s'engage dans les actions suivantes :

Le concours *Secondaire en spectacle*

- Un partenariat avec **Secondaire en spectacle** qui donne aux jeunes du secondaire la possibilité de s'exprimer par les arts de la scène, grâce à un concours. Les jeunes participent au concours à titre d'artistes ou de techniciens et techniciennes de scène. Des finales locales et régionales ainsi qu'un rendez-vous panquébécois sont organisés afin de réunir des artistes de la relève de chaque région.

Le concours *Cégeps en spectacle*

- Un partenariat avec le **Réseau intercollégial des activités socioculturelles du Québec** qui donne aux jeunes du collégial la possibilité de s'exprimer par les arts de la scène, lors du concours *Cégeps en spectacle*. Dans un contexte similaire au programme Secondaire en spectacle, ce concours permet à des artistes de la relève de se réunir dans le cadre de finales locales et régionales ainsi que d'un événement national.

Le Spectacle de la rentrée

- Un partenariat avec **Secondaire en spectacle** et le **Réseau intercollégial des activités socioculturelles du Québec** permettant d'organiser une activité à grand déploiement, le Spectacle de la rentrée, qui réunira des artistes et des techniciens et techniciennes en herbe du secondaire et du collégial, en plus des artistes qui ont, par le passé, participé aux activités offertes par les deux organismes. Ce spectacle se déroulera à l'automne de chaque année.

Des activités dans les écoles animées par des étudiantes et étudiants universitaires

- Un partenariat avec **Fusion jeunesse** pour soutenir l'embauche d'étudiantes et étudiants universitaires en tant que coordonnateurs de projets, offerts en classe ou en parascolaire, auprès de jeunes élèves. Ces élèves profitent de la présence et du soutien des coordonnatrices et coordonnateurs tout au long de l'année scolaire pour réaliser des projets pédagogiques dans des domaines divers, allant de la robotique aux arts et à l'entrepreneuriat. Des activités sont prévues dans l'ensemble du Québec, notamment chez les Inuits.

Des activités d'apprentissage de codage avec le programme NovaScience

- Dans le contexte du Plan d'action en économie numérique 2016-2021, le **ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation** prévoit offrir des activités d'apprentissage de programmation et de codage en parascolaire et en camps à des jeunes du primaire et du secondaire dès 2017, et ce, en partenariat avec des organismes œuvrant dans la promotion des sciences dans neuf régions du Québec. La diffusion de cette activité se fera à travers la province. Le programme NovaScience finance des activités en science et en technologie offertes par des organismes œuvrant dans ces domaines et s'adressant le plus souvent aux jeunes.

Pour **FAVORISER L'ACCÈS AUX SERVICES D'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE**, le gouvernement s'engage dans les actions suivantes :

La plateforme interactive de mentorat virtuel **Academos**

- Un partenariat avec **Academos Cybermentorat** pour offrir un service de mentorat en ligne permettant à des jeunes de 14 à 30 ans d'échanger avec des travailleurs et travailleuses dans des domaines qui les intéressent, grâce à un réseau social unique au Québec. La mesure enrichit l'offre de service existant en matière d'orientation scolaire et professionnelle destinée aux jeunes, en leur donnant un accès privilégié à des milliers de mentores et mentors potentiels par l'entremise d'un outil adapté à leur réalité.

Des stages d'observation en milieu de travail

- Un partenariat avec **Jeunes explorateurs d'un jour** qui permet aux jeunes de 4^e et 5^e secondaire et du collégial d'explorer, lors de stages d'un jour, un métier ou une profession qui les intéresse. Offerts dans les secteurs public et privé, ces stages d'observation permettent aux jeunes d'apprendre davantage sur la nature d'une profession, sur les tâches quotidiennes et les perspectives d'emplois y étant reliées.

Pour **VALORISER LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES ET TECHNIQUES**, le gouvernement s'engage dans les actions suivantes :

Des occasions de contacts avec les entreprises manufacturières

- Un partenariat avec **Manufacturiers et exportateurs du Québec** visant à faire connaître, grâce à des visites en entreprise, les formations professionnelles spécialisées, qui sont souvent méconnues et mal jugées par le grand public, en privilégiant les métiers où les besoins en main-d'œuvre pour le secteur manufacturier sont plus grands.

Des bourses de promotion des programmes de formation menant à certaines professions

- La **Commission des partenaires du marché du travail** propose d'attribuer environ mille bourses de 1 700 \$ annuellement à des personnes nouvellement inscrites à une formation professionnelle ou à une formation technique admissible. La Commission priorisera, pour l'attribution des bourses, les programmes de formation professionnelle ou technique pour lesquels il y a un manque d'inscriptions étant donné la demande prévue de main-d'œuvre.

Une stratégie de promotion nationale des métiers et des professions

- Le **ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur** élaborera et mettra en œuvre, en collaboration avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Commission des partenaires du marché du travail, une stratégie de promotion des métiers et professions pour lesquels il existe des besoins de main-d'œuvre importants et qui présentent des difficultés d'attraction.

Des activités d'apprentissage en collaboration avec le milieu du travail

- Le **ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur** investira 7,8 millions de dollars, au cours des cinq prochaines années, pour que des programmes de formation professionnelle et de formation technique soient adaptés et bonifiés afin d'y intégrer un volet de formation accrue en milieu de travail.

Le Québec déjà en action pour la valorisation des formations professionnelles et techniques

Favoriser l'adéquation formation-emploi

Le **ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale** dispose de différents moyens d'intervention afin de favoriser l'équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre.

La Mesure de formation de la main-d'œuvre est un des principaux leviers du Ministère.

Cette mesure vise à aider les personnes à intégrer le marché du travail et à s'y maintenir, par l'acquisition de compétences en demande sur le marché du travail. Une grande part de ces interventions se fait pour favoriser la formation professionnelle ou la formation technique.

Les Olympiades québécoises des métiers et des technologies

Le Gouvernement du Québec est un des partenaires des Olympiades des métiers et des technologies, qui permettent aux jeunes Québécoises et Québécois inscrits dans un programme de formation professionnelle ou de formation technique de relever le défi de la compétence dans leur discipline.

Les Olympiades permettent de valoriser et de promouvoir les formations professionnelles et les formations techniques auprès de la population en général et des jeunes en particulier.

Pour **ENCOURAGER L'ACCÈS AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES**, le gouvernement s'engage dans les actions suivantes :

Un soutien pour les élèves issus de familles à faible capital scolaire

- Un partenariat avec l'**Université du Québec** pour mettre sur pied un projet d'appui aux élèves issus de familles à faible capital scolaire, afin de nourrir et de valoriser leurs aspirations envers les études supérieures et de préparer adéquatement leur transition. Le projet vise à faciliter leur intégration dans leur nouveau milieu et à favoriser leur réussite éducative. Le projet comporte des volets de mentorat, de partage des connaissances et de mobilisation des différents intervenants.

Des expériences internationales pour les étudiants et étudiantes

- Un partenariat avec les **Offices jeunesse internationaux du Québec** dans le cadre du programme Mobilité jeunesse (voir la section Projets structurants) pour permettre à des étudiants et étudiantes de la formation professionnelle et de l'enseignement collégial et universitaire de vivre des expériences à l'international. Le programme comprend un volet consacré au développement de l'engagement des jeunes à l'égard de leur parcours scolaire. D'autres volets viendront aussi permettre à des jeunes de terminer leur scolarité ou leur cursus scolaire, grâce à des projets d'études réalisés à l'extérieur de leur région.

Des bourses universitaires pour les élèves engagés

- Un partenariat avec **Forces AVENIR** pour permettre, entre autres, à des universités d'attribuer des bourses de 10 000 \$ à des élèves du secondaire reconnus pour leur engagement lors de concours réalisés par l'organisme. Ceux-ci visent à reconnaître, à honorer et à promouvoir l'engagement étudiant dans des projets qui contribuent à la formation de citoyennes et citoyens conscients, responsables, actifs et persévérants, à la fois enracinés dans leur collectivité et ouverts sur le monde.

Le Québec déjà en action pour l'accès aux études supérieures

Les investissements dans la promotion de l'excellence au collégial

Le Plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur prévoit un réinvestissement de 21,4 millions de dollars en 2016-2017 de la part du **ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur**, dans le réseau collégial québécois, pour accompagner les établissements dans leur mission, et ce, en sus des sommes réinvesties pour les infrastructures et les équipements. Ces sommes sont allouées à plusieurs fins, comme la mise en place de mesures favorisant l'atteinte de l'excellence et de la réussite, l'amélioration de la maîtrise du français et la recherche dans les centres collégiaux de transfert de technologie.

AXE 3 : CITOYENNETÉ

UNE JEUNESSE ENGAGÉE EN FAVEUR DE LA CULTURE, DE LA COMMUNAUTÉ ET DE LA SOCIÉTÉ

CONTEXTE

En 2023, le Québec comptera davantage de citoyennes et de citoyens âgés de 65 ans et plus que de jeunes de moins de 20 ans⁷. Dans ce contexte, les jeunes doivent être outillés pour constituer la relève qui contribuera à l'essor de la société québécoise de demain, en collaboration avec les différentes générations et dans le respect de la diversité et de l'environnement. Pour cela, ils doivent avoir l'occasion d'acquérir des connaissances et des compétences qui leur permettront de comprendre et de s'approprier les enjeux de leur milieu et de se familiariser avec les rouages de la vie en société.

Que ce soit à l'échelle locale, nationale ou internationale, l'implication ou l'engagement citoyen favorise l'acquisition de ce bagage de connaissances, qui favorise une prise de conscience des enjeux associés à l'environnement naturel et humain. C'est cette conscientisation qui permet l'adoption de comportements et d'attitudes favorables à l'expression d'une citoyenneté éclairée et écoresponsable.

Certains constats se posent par rapport à l'expression de la citoyenneté des jeunes :

- Les jeunes tendent à **délaisser des formes de participation et de prise d'information traditionnelles** pour en explorer de nouvelles, entre autres associées aux plus récentes technologies de communication et d'information.
- Les jeunes exercent moins leur **droit de vote** que le reste de la population. Aux élections provinciales de 2014, le taux de participation des 18-24 ans a été de 55,7 %⁸, ce qui est en deçà de celui des autres tranches d'âge.
- Bien que les jeunes soient sensibilisés à l'importance de la consommation responsable, il est important de s'assurer que cela se reflète dans leurs **habitudes de consommation**⁹.

Cet axe d'intervention comporte cinq objectifs :

1. Encourager l'engagement civique ;
2. Soutenir la pratique d'activités culturelles ;
3. Multiplier les occasions d'engagement bénévole et volontaire ;
4. Favoriser le dialogue entre les générations et les relations interculturelles ;
5. Encourager les comportements écoresponsables.

⁷ Institut de la statistique du Québec, 2014.

⁸ Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires, Université Laval, p.10.

⁹ Protégez-vous et Observatoire de la Consommation responsable. *Le Baromètre 2016 de la consommation responsable*.

Pour **ENCOURAGER L'ENGAGEMENT CIVIQUE**, le gouvernement s'engage dans les actions suivantes :

Les écoles de la citoyenneté

- Un partenariat avec l'**Institut du Nouveau Monde** pour poursuivre les écoles de citoyenneté que sont l'École d'été, l'École d'hiver et l'École itinérante. S'adressant aux jeunes de 15 à 35 ans, les activités délibératives et informatives offertes dans le cadre de ces événements (conférences, tables rondes, ateliers, etc.) visent à sensibiliser les jeunes à la participation citoyenne, à susciter leur intérêt pour les grands enjeux auxquels le Québec et le monde sont confrontés, à développer leurs connaissances et leurs compétences civiques et à favoriser et soutenir leur engagement dans leur communauté et leur milieu scolaire.

Une activité délibérative pour les jeunes d'expression anglaise

- Un partenariat avec l'**Université Bishop's** pour la mise en place d'un institut d'été visant à accroître la capacité de leadership des jeunes d'expression anglaise du Québec, leur permettant ainsi de participer activement à l'évolution de la société québécoise. Certains des thèmes qui pourront être abordés sont le dialogue intergénérationnel, la gouvernance et le leadership civique.

Une démarche d'élaboration de plans d'action par et pour les jeunes Autochtones

- Un partenariat avec les **organismes autochtones partenaires** du Secrétariat à la jeunesse afin de permettre à des jeunes des Premières Nations et aux jeunes Inuits de s'impliquer dans l'élaboration de stratégies d'action jeunesse autochtones (voir la section Projets structurants). Au-delà des effets générés par les projets financés dans le cadre de ces stratégies, la démarche menant à leur conception permettra aux jeunes Autochtones de développer leur leadership ainsi que leurs capacités à construire, à mettre en œuvre et à assurer le suivi d'un plan d'action et de devenir des exemples à suivre et des moteurs de changement positif dans leur communauté.

Une démarche de participation citoyenne pour les jeunes aux parcours de vie différenciés

- Un partenariat avec le **Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec** afin d'encourager la participation citoyenne des jeunes aux parcours de vie différenciés. Ces jeunes de 15 à 29 ans sont souvent en rupture avec les services publics et absents des canaux traditionnels de participation citoyenne. Le projet, adapté pour ce profil de jeunes, se décline en trois volets d'implication : des espaces de discussion locaux, le gala des prix Leviers et des consultations nationales thématiques en collaboration avec la Coalition Interjeunes.

Les Journées de la participation citoyenne pour la jeunesse

- Un partenariat avec **Force Jeunesse** pour organiser une activité annuelle permettant à différents groupes de jeunes de déléguer des représentants et représentantes à l'Assemblée nationale du Québec, afin d'échanger avec les élus sur leurs préoccupations et leurs enjeux par rapport aux politiques publiques. Pour les jeunes, ces journées se veulent une occasion d'apprendre davantage sur les meilleures façons de structurer leurs interactions avec les personnalités politiques et sur le fonctionnement des institutions parlementaires, dans le but d'améliorer leur accès aux décideurs.

CiViQc, une initiation à la démocratie

- Un partenariat avec l'**Institut du Nouveau Monde** pour élaborer un programme éducatif destiné aux jeunes de 14 à 17 ans visant à démystifier le système politique et démocratique québécois et à expérimenter différentes formes de participation civique, notamment électorale. CiViQc se veut complémentaire au programme Électeurs en herbe (voir encadré) en concentrant ses activités entre les périodes électorales. Le programme s'appuie sur divers acteurs et partenaires locaux qui seront sollicités pour promouvoir et animer le programme CiViQc dans le milieu scolaire et dans les organismes jeunesse.

Le Québec déjà en action pour l'éducation à la démocratie

La boîte à outils de l'Assemblée nationale du Québec

L'Assemblée nationale du Québec déploie la boîte à outils Par ici la démocratie, qui contient des informations et des activités visant à faire connaître aux jeunes les rouages des institutions démocratiques et parlementaires. Les activités s'adressent aux jeunes de tous les degrés scolaires et font la promotion de l'implication citoyenne. Ces activités peuvent être organisées directement au sein des établissements d'enseignement primaires et secondaires, par exemple par le programme Vox populi, réalisé en collaboration avec le Directeur des élections du Québec, ou les Tournées de la présidence.

D'autres activités telles que les visites guidées, la simulation des travaux parlementaires et le tournoi des jeunes démocrates sont réalisées directement à l'Assemblée nationale. Des stages rémunérés sont également offerts aux étudiants et étudiantes universitaires ou à ceux et celles qui ont récemment obtenu leur diplôme, leur permettant d'être à la fois des acteurs et des observateurs privilégiés de la vie parlementaire.

Ce programme ne reçoit aucun financement du Secrétariat à la jeunesse et ne fait pas partie de la programmation de la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021.

Électeurs en herbe, par le Directeur général des élections

Le **Directeur général des élections du Québec** est une institution indépendante et impartiale qui relève directement de l'Assemblée nationale. Dans l'exercice de ses fonctions, il conçoit notamment des programmes d'éducation à la démocratie qui contribuent à favoriser la participation des jeunes à la vie démocratique, à améliorer le niveau et la qualité de leur implication et à stimuler l'exercice du droit de vote.

Le programme Électeurs en herbe vise à initier les jeunes de 12 à 18 ans à l'exercice de la démocratie et à leur faire connaître le fonctionnement des institutions démocratiques. Pendant une période électorale provinciale ou municipale, Électeurs en herbe propose une simulation d'élection aux écoles secondaires, maisons de jeunes et organismes jeunesse, entourée d'activités pédagogiques et ludiques.

Le Directeur général des élections met en œuvre d'autres programmes et activités d'éducation, présentés dans la Zone d'éducation à la démocratie de son site Web.

Ce programme ne reçoit aucun financement du Secrétariat à la jeunesse et ne fait pas partie de la programmation de la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021.

Le programme Vote étudiant, par CIVIX et Élections Canada

Un programme équivalent à Électeurs en herbe, Vote étudiant, est déployé partout au Canada par l'organisme **CIVIX**, lors des périodes électorales fédérales, en partenariat avec Élections Canada.

Pour **SOUTENIR LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS CULTURELLES**, le gouvernement s'engage dans les actions suivantes :

L'exploration du potentiel de la technologie pour les jeunes vulnérables

- Un partenariat avec le **Printemps numérique** pour mettre sur pied des activités visant à donner accès à la technologie et à ses possibilités transformatives aux jeunes notamment issus de milieux défavorisés ou présentant d'autres vulnérabilités, de façon à prévenir l'apparition ou l'élargissement d'une « fracture numérique » entre les milieux sociaux ou les régions. Le partenariat explorera aussi les possibilités qu'offre la technologie numérique pour contribuer à l'avancement des objectifs de la Politique de la jeunesse.

Le programme La culture à l'école

- Un financement accru pour l'accès aux arts et à la culture des élèves des écoles secondaires de la part du **ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur** donnera un nouvel élan au programme La culture à l'école, de façon à accroître le nombre d'activités mettant en contact ces élèves avec la culture. Le programme possède un volet artistique important, mais favorise aussi des activités contribuant à stimuler la culture scientifique et le contact avec la technologie.

Des expériences internationales pour la relève artistique

- Un partenariat avec les **Offices jeunesse internationaux du Québec** dans le cadre du programme Mobilité Jeunesse (voir la section Projets structurants) pour permettre à des jeunes de la relève artistique (artistes, créateurs et opérateurs) de réaliser un projet de tournée ou de diffusion artistique, une participation à une manifestation artistique, une résidence ou d'autres activités à l'extérieur du Québec. Ce soutien permet d'encourager la relève artistique et culturelle et son rayonnement pancanadien et international.

Des ateliers mobiles de création audiovisuelle dans les communautés autochtones

- Un partenariat avec le **Wapikoni mobile** pour offrir aux jeunes Autochtones l'occasion de s'exprimer en participant à des ateliers de création audiovisuelle offerts dans leurs communautés. Ces ateliers sont également d'importants vecteurs de soutien psychosocial qui, dans plusieurs cas, viennent briser l'isolement de ces jeunes. Leurs créations sont ensuite diffusées en communautés et hors communautés, informant des publics variés des défis et des aspirations de la jeunesse autochtone.

La création d'un espace éducatif pour les jeunes et d'un laboratoire d'innovation : l'Incubateur Saint-Sulpice

- Porté par le **ministère de la Culture et des Communications**, le réaménagement de la bibliothèque Saint-Sulpice, à Montréal, se divise en deux volets : le premier consiste à créer une bibliothèque pour les jeunes, un espace exclusivement destiné à tous les adolescents et adolescentes du Québec; le second volet vise l'aménagement d'un espace d'innovation et de création, l'Incubateur Saint-Sulpice, centré sur les nouvelles technologies. Les activités de la bibliothèque Saint-Sulpice seront déployées par Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ).

Des activités culturelles parascolaires dans les établissements d'enseignement

- Trois mesures financées par le Secrétariat à la jeunesse afin de soutenir l'accessibilité et la participation des jeunes aux activités parascolaires (pp. 19-20) permettent également de soutenir la pratique d'activités culturelles : les concours *Secondaire en spectacle* et *Cégeps en spectacle*, de même que le Spectacle de la rentrée. Pour les jeunes, fréquentant en majorité un établissement d'enseignement, il s'agit d'un lieu propice pour les sensibiliser à l'importance d'une vie culturelle active.

Le Québec déjà en action pour des activités culturelles

Le Plan culturel numérique

Lancé en 2014 par le **ministère de la Culture et des Communications** et représentant un investissement de 110 millions de dollars sur sept ans, le Plan culturel numérique du Québec (PCNQ) assurera la vitalité de la culture québécoise et la fera rayonner sur les marchés locaux, nationaux et internationaux. Il permettra également d'aider les milieux culturels à effectuer une transition harmonieuse vers l'univers numérique afin que le Québec puisse continuer à compter sur cet apport important pour son économie et demeurer concurrentiel sur les marchés mondiaux. En 2016-2017, le PCNQ compte près de soixante-dix mesures actives, dont près d'une dizaine concernent particulièrement les jeunes.

Une prise en compte des réalités et des enjeux de la jeunesse dans la prochaine Politique culturelle du Québec

En 2016, le **ministère de la Culture et des Communications** a lancé des travaux en vue du renouvellement de la Politique culturelle du Québec. Une consultation publique s'est déroulée à l'été 2016, dans l'ensemble des régions du Québec, afin de permettre aux personnes qui le désiraient de s'exprimer et de formuler des propositions. La thématique de la jeunesse a été très présente au cours de ces consultations publiques, et plusieurs intervenants ont souligné l'importance de lui accorder une attention particulière.

Pour **MULTIPLIER LES OCCASIONS D'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE ET VOLONTAIRE**, le gouvernement s'engage dans les actions suivantes :

Le programme Québec volontaire

- Un partenariat avec la **Fondation des Offices jeunesse internationaux du Québec** dans le cadre du programme Mobilité Jeunesse (voir la section Projets structurants) pour attribuer des bourses à des jeunes âgés entre 18 et 29 ans afin qu'ils réalisent des projets de volontariat dans des projets d'utilité collective dans toutes les régions du Québec et, éventuellement, ailleurs dans le monde (ex. : réfection d'une piste cyclable, aménagement d'espaces verts, etc.). Dans le cadre du programme, des organismes sans but lucratif et des individus sont appelés à présenter des projets de volontariat aux Offices jeunesse internationaux du Québec, qui agissent en tant que gestionnaires de Québec volontaire, afin de permettre aux jeunes qui y participent de recevoir une allocation financière pour leur contribution au développement durable des communautés.

Des projets de bénévolat pour les élèves des écoles secondaires

- Un partenariat avec les **carrefours jeunesse-emploi** par le quatrième volet du programme Créneau carrefour jeunesse (voir la section Projets structurants) afin de multiplier les occasions pour les jeunes de s'engager dans leur milieu par leur participation à des projets de bénévolat en lien avec les objectifs de la Politique de la jeunesse.

Des projets de volontariat pour les jeunes au profit des communautés

- Un partenariat avec les **carrefours jeunesse-emploi** par le cinquième volet du programme Créneau carrefour jeunesse (voir la section Projets structurants) pour élaborer des projets de volontariat qui ont une utilité collective. Ces projets, pour lesquels les jeunes de 18 à 29 ans peuvent recevoir une allocation, favorisent leur engagement et l'appropriation d'enjeux locaux.

Les Journées de l'engagement jeunesse

- Un partenariat avec l'**Alliance pour l'engagement jeunesse** pour l'organisation et le soutien des Journées de l'engagement jeunesse, qui ont pour objectifs de stimuler et de soutenir l'engagement des jeunes du secondaire dans des projets portant sur les valeurs d'écologie, de pacifisme, de solidarité et de démocratie. Lors de ces journées, des organismes proposent aux délégations de jeunes d'écoles secondaires des causes dans lesquelles ils peuvent s'engager, ainsi que des outils pour soutenir les jeunes et leurs écoles, dans la réalisation d'un projet au cours de l'année scolaire. Les membres de l'Alliance pour l'engagement jeunesse sont la Fondation Monique-Fitz-Back, les Établissements verts Brundtland, Amnistie internationale Canada francophone et Oxfam Québec.

Des projets de bénévolat citoyen au Québec, au Canada et à l'international

- Un partenariat avec les **Offices jeunesse internationaux du Québec** dans le cadre du programme Mobilité Jeunesse (voir la section Projets structurants) pour permettre à des jeunes de développer leurs aptitudes et leur compréhension des enjeux mondiaux en réalisant un projet citoyen au Québec, au Canada ou à l'étranger. Parmi les thèmes ciblés, on trouve la protection de l'environnement et le développement durable, l'économie sociale et l'engagement citoyen à l'international.

Pour **FAVORISER LE DIALOGUE ENTRE LES GÉNÉRATIONS ET LES RELATIONS INTERCULTURELLES**, le gouvernement s'engage dans les actions suivantes :

Les Conversations publiques sur la solidarité et l'équité intergénérationnelles

- Un partenariat avec l'**Institut du Nouveau Monde** pour créer un processus annuel public, participatif et délibératif sur des questions d'ordre intergénérationnel. Conviant les citoyennes et citoyens de toutes les générations tout en donnant une place centrale aux 18 à 35 ans, les Conversations publiques leur permettront de s'informer sur les enjeux et de prendre part à un grand dialogue intergénérationnel. Elles feront l'objet d'un rapport mettant en lumière les grands consensus entendus et les points de divergence soulevés.

Des projets et des outils pour consolider le sentiment d'acceptation et d'appartenance à la société québécoise

- Le **ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion** soutiendra des projets visant à favoriser l'exercice d'une citoyenneté québécoise active et interculturelle chez les jeunes du collégial. Ces projets seront ancrés dans les réalités vécues par les jeunes Québécoises et Québécois de toutes origines, prêtant notamment attention aux obstacles que vivent les jeunes de minorités raciales, nés au Québec, dans leur participation à la vie collective. Les activités pourront, par exemple, prendre la forme de conférences, d'ateliers de réflexion, de débats publics, de rencontres interculturelles ou de médiation culturelle (arts et cultures) en milieu collégial. Des outils pédagogiques sur l'interculturalisme pouvant être utilisés dans le cadre du programme de formation de l'école québécoise secondaire de deuxième cycle et du Programme-cadre de français pour les personnes immigrantes adultes au Québec seront également élaborés.

Le Québec déjà en action pour favoriser un dialogue interculturel

Mesures d'intégration culturelle à l'école

Le **ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur** met en œuvre deux programmes, un pour l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire et un pour le collégial, qui visent à favoriser l'apprentissage du vivre-ensemble et l'acquisition d'attitudes d'ouverture et de respect de la diversité ainsi que l'intégration des élèves et des étudiantes et étudiants issus des communautés culturelles.

La Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion

La Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion – Ensemble, nous sommes le Québec et sa Stratégie d'action 2016-2021 permettront de concrétiser la vision d'une société francophone et inclusive qui vise une plus grande prospérité en s'appuyant sur l'immigration et la pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles. Plusieurs des actions que prévoit la Stratégie d'action visent les jeunes de 15 à 29 ans, qui représentent près de 30 % de l'ensemble des admissions annuelles de personnes immigrantes.

Le Plan d'action gouvernemental 2015-2018 sur la radicalisation au Québec

Le 10 juin 2015, le **ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion** a dévoilé le Plan d'action gouvernemental 2015-2018 – La radicalisation au Québec : agir, prévenir, détecter et vivre ensemble, qui vise à apporter une réponse concertée, cohérente et prompte à ce phénomène préoccupant et de nature complexe. Le Plan d'action vise à favoriser la cohésion sociale, l'inclusion et le mieux-vivre ensemble.

Le plan d'action a notamment permis de rendre les services du **Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence** accessibles à l'ensemble de la population du Québec, grâce à une subvention de 1,5 million de dollars de la part du ministère de la Sécurité publique. Le Centre est le premier organisme de son genre en Amérique du Nord.

Le Québec déjà en action pour favoriser l'équité intergénérationnelle

Le Fonds des générations

L'équité intergénérationnelle dépend directement de la réduction progressive de la dette publique, de la viabilité des régimes de retraite et de celle des programmes sociaux ainsi que de la santé à long terme. Au Québec, le service de la dette équivaut, en 2016-2017, à 10,2 %¹⁰ des revenus de l'État. La réduction du poids de la dette est importante pour redonner aux générations futures la liberté de faire des choix de politiques publiques. Le Gouvernement du Québec s'est donné des objectifs de réduction de la dette, inscrits dans la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations en 2006. Au fil des contributions, le solde du Fonds des générations atteindra 10,5 milliards de dollars, au 31 mars 2017¹¹.

Pour **ENCOURAGER LES COMPORTEMENTS ÉCORESPONSABLES**, le gouvernement s'engage dans les actions suivantes :

Le programme C-Vert pour l'engagement environnemental et citoyen

- Un partenariat avec les **YMCA du Québec** pour poursuivre C-Vert, une initiative parascolaire pour soutenir l'engagement environnemental et communautaire de jeunes, notamment des quartiers défavorisés urbains. L'approche de C-Vert est basée sur le principe de l'autonomisation. Il vise à développer le savoir-être et les compétences démocratiques des jeunes pour les amener vers une écocitoyenneté active tout au long de l'année scolaire et pouvant se prolonger au cours de l'été. Les participants et participantes sont ensuite invités à poursuivre leur implication dans le volet C-Vert+, où ils parrainent les jeunes du programme C-Vert des années suivantes.

¹⁰ Source : Ministère des Finances du Québec.

¹¹ *Ibid.*

Des projets concrets d'engagement environnemental et social pour jeunes diplômés

- Un partenariat avec **Katimavik** pour encourager l'engagement citoyen et l'employabilité des jeunes diplômés du collégial ou de l'université sans expérience de travail dans leur domaine d'études, au moyen de stages de volontariat reliés à l'environnement et au développement durable et d'un projet collectif pour la communauté, avec le programme Éco-Stages. Katimavik mettra également sur pied un projet pilote, les Socio-Stages, pour offrir la possibilité de réaliser un stage de volontariat aux diplômés et diplômées dans le domaine des saines habitudes de vie.

Une campagne d'information sur la consommation responsable

- Le **ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques** cherchera à renseigner les jeunes sur la consommation responsable par la diffusion d'information sur son site Web, notamment dans la section jeunesse. L'information visera la conscientisation des jeunes quant aux enjeux associés à la consommation et aux retombées positives d'un comportement responsable à cet égard ainsi que l'augmentation de leur capacité à faire des choix responsables.

Une initiative jeunesse de lutte contre les changements climatiques

- Financée par le Fonds vert, dans la priorité 9 du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, cette initiative, déclinée en deux volets, est destinée aux pays francophones les plus vulnérables aux changements climatiques. Le **ministère des Relations internationales et de la Francophonie**, en collaboration avec les **Offices jeunesse internationaux du Québec** et l'**Institut de la Francophonie pour le développement durable**, va :
 - » favoriser le renforcement des capacités des jeunes en entrepreneuriat et en économie verte, en vue de permettre l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de ces derniers;
 - » contribuer à l'éducation et à la sensibilisation des jeunes aux enjeux climatiques par le réseautage, le partage d'expertise et l'offre de formation.

Le Québec déjà en action pour l'écocitoyenneté

La lutte contre les changements climatiques

Après quatre années de négociations, les 195 pays membres de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques se sont entendus, à l'automne 2015, à Paris, sur un nouvel accord universel sur le climat. L'Accord de Paris, qui servira de cadre de référence international pour plusieurs années, reconnaît l'importance des efforts de la société civile, dont ceux des jeunes, dans la lutte contre les changements climatiques. Il invite également tous les acteurs à amplifier leurs efforts et à appuyer les mesures destinées à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à renforcer la résilience ou à diminuer la vulnérabilité aux effets néfastes des changements climatiques.

AXE 4 : EMPLOI DES JEUNES PRÊTS POUR LE TRAVAIL, UNE ÉCONOMIE PRÊTE À LES ACCUEILLIR

CONTEXTE

Pour la plupart des gens, le premier emploi à temps plein, accompagné des premiers revenus de travail, représente un passage important vers l'autonomie. Le travail salarié est la principale source de revenus de la majorité des citoyennes et citoyens âgés de 15 à 64 ans.

La situation d'emploi a une influence déterminante sur plusieurs choix de vie, notamment celui du lieu de résidence. La décision et le choix du moment de fonder une famille peuvent également dépendre des possibilités de conciliation du travail avec les responsabilités associées à la vie familiale.

Le contexte social des changements démographiques et l'excédent des départs à la retraite par rapport au nombre de personnes accédant au marché du travail auront aussi des effets importants sur la dynamique du travail, sur la croissance économique et sur les services publics. Les jeunes seront par conséquent très demandés pour répondre efficacement aux besoins de main-d'œuvre des entreprises. Dans ce contexte, l'adéquation formation-emploi constitue une priorité pour le Québec. La croissance de l'économie québécoise reposera en partie sur sa capacité à intégrer au marché du travail le plus grand nombre de jeunes, notamment ceux qui en sont plus éloignés :

- Certains jeunes, par choix personnel ou parce qu'ils vivent des difficultés d'insertion socioprofessionnelle, se retrouvent **ni en emploi, ni aux études, ni en formation**¹².
- Les jeunes ont parfois des difficultés à obtenir un **traitement équitable** dans leur milieu de travail ou ne profitent pas toujours du soutien nécessaire pour bien concilier leur travail avec leurs responsabilités familiales.
- Le dynamisme du marché du travail varie selon les régions du Québec, de sorte que les communautés ont un succès inégal à **retenir leurs jeunes et à attirer ceux de l'extérieur**.

Cet axe d'intervention comporte cinq objectifs :

1. Intégrer sur le marché de l'emploi les jeunes en difficulté et les jeunes ni en emploi, ni aux études, ni en formation ;
2. Rendre plus équitable le traitement des jeunes dans les milieux de travail ;
3. Promouvoir la conciliation entre le travail, les responsabilités associées à la vie familiale et les études ;
4. Favoriser la mobilité des jeunes en région, au Canada et sur le plan international ;
5. Tirer parti des occasions d'emploi offertes dans toutes les régions du Québec.

12 En 2014-2015, 182 500 jeunes n'étaient ni en emploi, ni aux études, ni en formation. Source : Institut de la statistique du Québec, compilation demandée par le Secrétariat à la jeunesse.

Pour **INTÉGRER SUR LE MARCHÉ DE L'EMPLOI LES JEUNES EN DIFFICULTÉ ET LES JEUNES NI EN EMPLOI, NI AUX ÉTUDES, NI EN FORMATION**, le gouvernement s'engage dans les actions suivantes :

Un service direct pour favoriser l'autonomie personnelle et sociale des jeunes

- Un partenariat avec les **carrefours jeunesse-emploi** par le deuxième volet du programme Créneau carrefour jeunesse (voir la section Projets structurants) pour instaurer un nouveau service direct s'adressant aux jeunes âgés de 16 à 29 ans qui vivent des difficultés personnelles ou d'insertion sociale importantes. Ce service, qui se situe en amont des services d'employabilité, vise à favoriser le développement de compétences et l'adoption de comportements leur permettant d'être autonomes sur les plans personnel et social. Il prévoit la mise en œuvre d'interventions portant sur des thèmes tels que le logement, le budget, la gestion de conflits, et, au besoin, la possibilité de diriger les jeunes vers d'autres organismes locaux.

Des services d'employabilité accessibles à toutes et à tous

- Un partenariat avec le **Réseau communautaire de santé et de services sociaux** et le **Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec**, afin de mettre en place un projet pilote qui vise à favoriser l'arrimage entre les jeunes de communautés anglophones du Québec et les services d'employabilité offerts par les carrefours jeunesse-emploi. L'objectif du projet est d'informer les jeunes d'expression anglaise quant aux services offerts, de faire en sorte qu'ils les utilisent et de doter les CJE de la capacité d'offrir leurs services à une clientèle anglophone.

Un soutien à l'expérience professionnelle dans d'autres régions, provinces ou pays

- Un partenariat avec les **Offices jeunesse internationaux du Québec** dans le cadre du programme Mobilité Jeunesse (voir la section Projets structurants) pour permettre à des jeunes en démarche d'insertion socioprofessionnelle qui sont ni en emploi, ni aux études, ni en formation de participer à des stages en milieu de travail et à des projets de groupes hors du Québec ou dans une autre région du Québec que la leur. Ces activités visent à favoriser leur intégration en emploi ou leur retour aux études, notamment en renforçant leur estime de soi et leur employabilité par le développement de leurs compétences.

Des entreprises d'insertion pour préparer les jeunes des centres jeunesse à intégrer le marché du travail

- Cette mesure s'adresse en priorité aux jeunes qui quittent un centre jeunesse et qui recherchent une première expérience de travail. Elle se déploie par le financement de projets pilotes auprès des entreprises d'insertion par le **ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale** pour le développement des compétences de base des jeunes afin d'éviter qu'ils se retrouvent à l'assistance sociale dès leur sortie des centres jeunesse. L'accompagnement offert permettra de sécuriser la trajectoire professionnelle des jeunes, tout en leur permettant de développer leurs compétences et d'explorer des choix de carrière.

Des services d'intégration en emploi sur mesure pour les jeunes

- Le **ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale** et des organismes partenaires collaborent afin d'offrir un nouveau service spécialisé pour les jeunes. Ce service établira un plan de match pour les jeunes ciblés ayant pour objectif d'intégrer un emploi ou d'effectuer un retour aux études. Ce service s'adresse aux jeunes âgés de 18 à 29 ans rencontrant des obstacles multiples : sous-scolarisation, périodes de chômage récurrentes, isolement social et communautaire, problèmes de délinquance, difficultés d'accès au logement, etc. Il visera en priorité les jeunes prestataires de l'aide financière de dernier recours, les prestataires de l'assurance-emploi ainsi que les participantes et participants éventuels au programme Objectif Emploi.

Le Québec en action en matière de solidarité et pour l'intégration des jeunes en emploi

Le Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale

Afin d'assurer la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le gouvernement adopte des plans d'action qui viennent préciser les activités à réaliser afin d'atteindre les buts poursuivis. La préparation par le **ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale** d'un troisième plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale est en cours. Une consultation publique s'est tenue de novembre 2015 au printemps 2016, et le plan d'action doit paraître au printemps 2017.

Le crédit d'impôt pour stages en milieu de travail

Le budget 2015-2016 est venu bonifier le crédit d'impôt pour stages en milieu de travail, une mesure favorisant l'intégration à l'emploi de stagiaires en cours de formation et d'employés-apprentis. Le crédit d'impôt finance partiellement le salaire des stagiaires et de leur superviseur ou superviseuse, rendant ainsi les stages en entreprise plus attrayants. Il contribue à améliorer l'adéquation entre l'offre de formation et la demande de travailleurs et travailleuses en apprentissage. Le crédit d'impôt est majoré pour les personnes handicapées ou immigrantes.

Pour **RENDRE PLUS ÉQUITABLE LE TRAITEMENT DES JEUNES DANS LES MILIEUX DE TRAVAIL**, le gouvernement s'engage dans les actions suivantes :

Un examen des conventions collectives et des contrats de régime de retraite contenant des dispositions en fonction de la date d'embauche

- L'interdiction de certaines clauses de disparités de traitement basées sur la date d'embauche est prévue dans la Loi sur les normes du travail. Cependant, certaines disparités de traitement subsistent, particulièrement dans les dispositions de certains régimes de retraite, qui ne sont pas visées par ces interdictions. Le **ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale** effectuera une analyse de la problématique particulière des disparités dans les conventions collectives. Un portrait statistique des régimes de retraite contenant des dispositions dont les prestations sont fonction de la date d'embauche et qui peuvent s'apparenter à des disparités sera également produit par les autorités compétentes. Ces analyses permettront de repérer les iniquités éventuelles à l'endroit des jeunes et alimenteront la réflexion sur les moyens d'y mettre fin.

Pour **PROMOUVOIR LA CONCILIATION ENTRE LE TRAVAIL, LES RESPONSABILITÉS ASSOCIÉES À LA VIE FAMILIALE ET LES ÉTUDES**, le gouvernement s'engage dans les actions suivantes :

Un programme de soutien financier favorisant la conciliation travail-famille-études

- Porté par le **ministère de la Famille**, en collaboration avec le **ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur** et le **Secrétariat à la jeunesse**, et financé par ce dernier, un programme de soutien financier à des projets d'élaboration d'une politique interne de conciliation travail-famille-études par les établissements d'enseignement postsecondaire et les commissions scolaires, afin de favoriser l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification par les parents aux études.

De nouvelles places subventionnées de services de garde en milieu universitaire

- Un projet pilote du **ministère de la Famille** permettant à plus de parents fréquentant un établissement universitaire d'avoir accès à des services de garde, dans certains cas selon un horaire non usuel, afin de répondre aux besoins particuliers de cette clientèle. Trois services sont déjà en exploitation, avec un total de 188 places subventionnées, dont une partie est offerte en priorité à la clientèle des parents étudiants. La mesure prévoit réaliser deux autres projets comptant 159 places additionnelles, pour un total de 347 places subventionnées.

Une recherche sur les besoins de garde des parents étudiants

- Réalisé par le **ministère de la Famille**, ce projet de recherche a pour objectif de mieux connaître les besoins (comblés et non comblés) et les préférences des parents étudiants en matière de garde non parentale en dehors du domicile, ainsi que leur utilisation des services de garde. Il vise aussi à documenter les modalités des services de garde offerts aux parents étudiants, les facteurs influençant la garde en milieu d'études ou à proximité, ainsi que son adéquation avec les besoins de conciliation études-famille.

Le Québec déjà en action pour la conciliation du travail et des études avec les responsabilités associées à la vie familiale

La bonification du supplément pour un enfant handicapé

Depuis le 1^{er} avril 2016, le gouvernement accorde une aide supplémentaire¹³ pour subvenir aux besoins multiples d'un enfant gravement malade ou ayant des incapacités très importantes. Ce montant s'ajoute au paiement de Soutien aux enfants et au supplément pour enfant handicapé. Cette mesure permet d'alléger les coûts des exigences de la situation familiale de ces enfants : de multiples rendez-vous de spécialistes, le recours à des équipements, des techniques et du matériel spécialisés, des hospitalisations fréquentes ainsi que des soins exigeants pour les parents sur une base permanente.

Le Régime québécois d'assurance parentale et les services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés

Le Gouvernement du Québec a fait école en mettant sur pied deux grandes politiques publiques favorables à la conciliation du travail et de la famille avec les responsabilités associées à la vie scolaire pour certains : le Régime québécois d'assurance parentale, qui prévoit le versement de prestations à tous les travailleurs et travailleuses admissibles qui prennent un congé lors de la naissance ou de l'adoption d'un enfant, et les services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés, qui visent à assurer la santé, la sécurité, le développement et le bien-être des enfants, tout en facilitant la conciliation des responsabilités familiales et professionnelles.

Pour **FAVORISER LA MOBILITÉ DES JEUNES EN RÉGION, AU CANADA ET SUR LE PLAN INTERNATIONAL**, le gouvernement s'engage dans les actions suivantes :

Des stages et des formations en région, au Canada et à l'étranger

- Un partenariat avec les **Offices jeunesse internationaux du Québec** dans le cadre du programme Mobilité Jeunesse (voir la section Projets structurants) pour permettre à des jeunes professionnels et professionnelles de tous les domaines d'activité et à des jeunes diplômés et diplômées en recherche d'emploi ou sous-employés de participer à des activités professionnelles ou à des expériences de perfectionnement, notamment des stages en emploi, dans les régions du Québec, au Canada et à l'étranger. Ces expériences permettent autant de préparer les jeunes professionnelles et professionnels québécois à l'espace économique mondial que d'y faire rayonner l'expertise québécoise.

13 L'aide a été versée à compter du 1^{er} septembre 2016, de façon rétroactive pour la période initiale.

Un programme d'échange d'élèves entre le Québec et l'Ontario

- Le Québec et l'Ontario ont signé, le 21 novembre 2014, la Déclaration portant sur la francophonie canadienne, dans laquelle les deux gouvernements s'engagent à travailler ensemble en matière de francophonie canadienne, notamment en favorisant les échanges entre les jeunes Ontariennes et Ontariens francophones et ceux qui proviennent des classes d'immersion française, et les jeunes Québécois et Québécoises. Pour donner suite à cet engagement, un programme pilote d'échange d'élèves Québec-Ontario, sous la responsabilité du **Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes**, aura pour objectifs de favoriser les échanges culturels entre jeunes francophones et jeunes francophiles ainsi que de créer une sensibilité interculturelle et de découvrir la francophonie canadienne.

Le Québec en action pour la mobilité interrégionale

Le programme de mobilité étudiante interrégionale au collégial

Annoncé en août 2016, ce programme du **ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur** vise à diversifier le parcours des étudiants et étudiantes et offre aux collèges en région la possibilité d'attirer une clientèle des grands centres. Dix-neuf collèges situés dans une région où une baisse de l'effectif étudiant est prévue participeront à la mise en œuvre de ce projet depuis l'automne 2016. Ces établissements d'enseignement collégial élaborent et administrent leur programme de mobilité étudiante ou bonifient une initiative existante en fonction de leurs caractéristiques, de leurs programmes d'études, de la clientèle visée et de leurs particularités régionales.

Pour **TIRER PARTI DES OCCASIONS D'EMPLOI OFFERTES DANS TOUTES LES RÉGIONS DU QUÉBEC**, le gouvernement s'engage dans les actions suivantes :

Le programme Place aux jeunes

- Un partenariat avec **Place aux jeunes en région** pour soutenir les jeunes diplômés ou qualifiés qui souhaitent trouver un emploi et s'établir dans une région autre que celle dans laquelle ils habitent, à l'aide de différents services : distribution d'information sur les régions, recension et mise en valeur des besoins de main-d'œuvre, soutien personnalisé à distance, organisation de visites en région, etc. Le projet comprend deux volets permettant d'effectuer un arrimage entre les jeunes des grands centres et les régions :
 - » Un premier volet est offert dans les grands centres urbains (Montréal, Québec, Gatineau et Sherbrooke) afin de faire connaître aux jeunes diplômés y habitant, notamment ceux qui sont issus de l'immigration, les occasions professionnelles et sociales qu'offrent les régions.
 - » Un deuxième volet est déployé en région par l'entremise d'un réseau d'agents et d'agentes ayant la responsabilité de trouver et de mettre en valeur les occasions qu'offre leur communauté pour des jeunes d'autres régions du Québec.

Le Québec en action pour tirer parti des occasions d'emploi

L'information sur le marché du travail

L'information sur le marché du travail (IMT) du **ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale** est un outil d'aide à la prise de décision en matière d'emploi, de développement des compétences, de choix de formation et de réorientation de carrière. Elle fournit des informations sur les salaires des métiers et professions, sur les perspectives d'emploi, sur les compétences et aptitudes requises et sur les principaux programmes de formation. Des travaux sont en cours afin de rendre l'IMT plus accessible à la population, particulièrement aux jeunes.

Le Rendez-vous national sur la main-d'œuvre

Le **ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale** mènera, en 2017, une tournée de consultation des partenaires du marché du travail québécois, qui s'arrêtera dans toutes les régions du Québec. Les rencontres de travail permettront au ministre et aux partenaires de bien cerner les enjeux, les défis et les perspectives en matière de main-d'œuvre et d'emploi. Ces rencontres visent à alimenter le Rendez-vous national sur la main-d'œuvre, lequel sera l'occasion de se donner une vision prospective afin de créer plus de richesse et de bien préparer la main-d'œuvre à répondre aux besoins du marché du travail de demain.

Le Québec en action pour l'installation de jeunes en région

Favoriser l'installation des personnes immigrantes dans les régions du Québec

Dans le cadre de la Stratégie d'action en matière d'immigration, de participation et d'inclusion 2016-2021 – Ensemble, nous sommes le Québec, le **ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion** déploie plusieurs actions visant à favoriser l'immigration en région, en encourageant la mobilité interrégionale des personnes immigrantes engagées dans une recherche d'emploi ainsi qu'en faisant connaître et en valorisant le potentiel des régions dès le début de la démarche d'immigration.

Le réseau collégial

Par leur présence dans toutes les régions du Québec et la diversité des formations qu'ils offrent, les **cégeps** sont des acteurs-clés de l'adéquation entre la formation et l'emploi. Dans l'élaboration de leurs programmes, ils travaillent en étroite collaboration avec les entreprises et les organismes du marché du travail. Fort de ces succès, le réseau collégial est cependant amené à évoluer dans un contexte de multiplication des formes et des expressions de la culture et du savoir. Des consultations sur l'enseignement supérieur se sont déroulées à l'automne 2016 pour discuter de la création d'un conseil des collèges du Québec, d'une commission mixte de l'enseignement supérieur ainsi que de la révision du Règlement sur le régime des études collégiales.

Le crédit d'impôt pour nouveau diplômé travaillant dans une région ressource éloignée

Ce crédit d'impôt s'adresse aux nouveaux diplômés et nouvelles diplômées d'enseignement professionnel, collégial et universitaire qui peuvent demander le crédit d'impôt à la suite de leur établissement en région ressource éloignée. Le crédit d'impôt permet de réduire l'impôt à payer d'un montant pouvant atteindre 40 % du salaire admissible, pour un maximum annuel de 3 000 \$ et un maximum de 8 000 \$ au total pour les nouveaux diplômés et nouvelles diplômées d'enseignement professionnel, ou 10 000 \$ au total pour les nouveaux diplômés et nouvelles diplômées d'enseignement collégial et universitaire. Cette mesure représente une dépense fiscale estimée à 50 millions de dollars par année.

La Stratégie maritime et le Plan Nord

Le **Secrétariat aux affaires maritimes** a lancé, en 2015, la Stratégie maritime à l'horizon 2030 – Plan d'action 2015-2020. Le **Gouvernement du Québec** a aussi relancé, en 2014, le Plan Nord. Le potentiel que représentent le fleuve Saint-Laurent et certaines de ses régions côtières ainsi que celui des ressources du Nord québécois en font deux des plus grands chantiers de développement économique, social et environnemental de notre époque.

De nombreux secteurs d'activité offrent des occasions d'emploi et d'installation en région nordique ou maritime pour les jeunes. Ceux-ci peuvent notamment consulter les emplois offerts sur le territoire du Plan Nord ou signifier leur intérêt à y travailler par le service de Placement en ligne.

Les initiatives liées à la Stratégie maritime ou au Plan Nord offrent plusieurs perspectives aux communautés locales et autochtones afin d'améliorer leur qualité de vie, de consolider leur sentiment d'appartenance et de fierté collective et de maintenir les jeunes dans leur milieu.

AXE 5 : ENTREPRENEURIAT ET RELÈVE UN SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT JEUNESSE ET À LA RELÈVE

CONTEXTE

La création de nouvelles entreprises a des effets structurants sur l'économie comme sur la vie de ceux et celles qui y participent. Les nouveaux entrepreneurs et les nouvelles entrepreneures dynamisent et diversifient la structure économique. Leurs entreprises créent des emplois, innovent et engendrent de nouveaux secteurs d'activité au Québec.

L'entrepreneuriat a une incidence sur la qualité de vie des collectivités et est une des réponses possibles aux défis qui préoccupent les jeunes, comme ceux de la vitalité de leurs communautés, du développement durable, de l'inclusion et de l'ouverture, voire de la persévérance scolaire.

Quelques enjeux se posent par rapport à l'entrepreneuriat des jeunes et à la formation de la relève :

- En 1996, il y avait moins de 30 000 chefs d'entreprise de 55 ans et plus, alors qu'en 2015, leur nombre avait doublé, passant à plus de 60 000¹⁴. Ceux-ci arrivant à l'âge de la retraite, le Québec est placé devant un défi de **transfert d'entreprises** d'une proportion inégalée dans son histoire.
- Selon certains sondages, les intentions de démarrer une entreprise sont en hausse chez les jeunes¹⁵, mais ces intentions ne se réalisent pas toujours : le **taux d'entrée en entrepreneuriat** chez les jeunes de 15 à 29 ans est en baisse depuis plusieurs années au Québec¹⁶.
- Les jeunes de 35 ans et moins restent **sous-représentés dans divers lieux décisionnels** : 2,4 % chez les maires et mairesses, 1,5 % chez les cadres de la fonction publique, 1,7 % des conseils des représentants et représentantes de la Fédération des caisses Desjardins¹⁷.

Cet axe d'intervention comporte cinq objectifs :

1. Encourager la culture entrepreneuriale chez les jeunes ;
2. Soutenir le démarrage d'entreprises par les jeunes ;
3. Faciliter la reprise d'entreprises, notamment pour les entreprises familiales ;
4. Soutenir les jeunes entrepreneurs et entrepreneures agricoles ;
5. Faciliter l'accès des jeunes aux lieux décisionnels et préparer la relève.

14 Statistique Canada. *Enquête sur la population active – entrepreneurs avec employés*, fichier de microdonnées à grande diffusion.

15 Fondation de l'entrepreneurship. *Indice entrepreneurial québécois*, 2014.

16 Statistique Canada. *Enquête sur la population active, 2014*, fichier de microdonnées à grande diffusion, adapté par le MESI.

17 Conseil du statut de la femme. *Présence des femmes et des jeunes dans les lieux décisionnels et consultatifs*, 2014.

Pour **ENCOURAGER LA CULTURE ENTREPRENEURIALE CHEZ LES JEUNES**, le gouvernement s'engage dans les actions suivantes :

Des projets d'entrepreneuriat pour les élèves des écoles secondaires

- Un partenariat avec les **carrefours jeunesse-emploi** par le troisième volet du programme Créneau carrefour jeunesse (voir la section Projets structurants) pour créer un maximum d'occasions pour les jeunes de participer à des projets d'entrepreneuriat. Ces projets permettent de vivre des expériences concrètes qui contribuent au développement de la culture entrepreneuriale.

Le programme Entreprises étudiantes

- Un partenariat avec **Jeunes entreprises du Québec** pour soutenir un programme qui permet à des jeunes du deuxième cycle du secondaire et du collégial d'apprendre à mettre sur pied et à gérer une entreprise. Le programme Entreprises étudiantes, dont des variantes existent dans une centaine de pays dans le monde, est offert au Québec dans six régions et pourra s'étendre à de nouvelles régions au cours des prochaines années.

Des conférences entrepreneuriales en milieu scolaire

- Un partenariat avec la **Fondation de l'entrepreneurship** pour mettre sur pied un nouveau service, les conférences *Entreprendre, ça te branche?* Offertes en milieu scolaire, du primaire à l'université, ces activités présentent le témoignage d'un entrepreneur-conférencier pour illustrer et démystifier son expérience auprès des jeunes.

Des clubs d'entrepreneures et entrepreneurs étudiants

- Un partenariat avec l'**Association des clubs d'entrepreneurs étudiants** pour continuer à structurer les clubs d'entrepreneures et entrepreneurs étudiants. Chacun de ces regroupements d'étudiants et d'étudiantes provient d'un établissement d'enseignement postsecondaire et de formation professionnelle où il agit, est supervisé par une personne-ressource et organise diverses activités entrepreneuriales (conférences, formations, réseautage, etc.) en dehors du cadre scolaire. Les clubs sont présents dans les établissements des quinze régions du Québec.

Le Défi OSEntreprendre

- Un partenariat avec **OSEntreprendre** pour récompenser les initiatives entrepreneuriales en milieu scolaire avec le Défi OSEntreprendre. Celui-ci est composé de galas locaux et régionaux et d'un gala national, par lesquels sont reconnues les initiatives entrepreneuriales en milieu scolaire et les entreprises fondées par des jeunes s'étant le plus démarquées au cours de l'année. L'organisme élaborera une stratégie de reconnaissance et d'affirmation afin de créer des communautés de jeunes intéressés par l'entrepreneuriat.

Un soutien à l'expérimentation en entrepreneuriat collectif

- Un partenariat avec le **Chantier de l'économie sociale** afin de permettre à de nouvelles idées en entrepreneuriat collectif de voir le jour. Ce projet pilote vise à encadrer et à soutenir les jeunes qui souhaitent concrétiser une idée de projet entrepreneurial pouvant profiter à la collectivité. L'organisme offrira des activités d'idéation de projets et des outils et de l'accompagnement dans les phases de prédémarrage d'entreprises.

Le Québec déjà en action pour la culture entrepreneuriale

Le Plan d'action gouvernemental en économie sociale

Le Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015-2020 du **ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation**, qui représente des investissements de plus de 100 millions de dollars sur cinq ans, vise à favoriser l'économie sociale québécoise. Attirés par les valeurs qui y sont véhiculées (finalité sociale, démocratie, etc.), les jeunes sont traditionnellement très présents dans les entreprises d'économie sociale. Également, plusieurs entreprises collectives ciblent la clientèle des jeunes dans leur mission sociale. La grande majorité des mesures du Plan d'action est donc susceptible de toucher les jeunes, de favoriser leur implication dans des projets d'économie sociale et d'encourager leur culture entrepreneuriale.

Pour **SOUTENIR LE DÉMARRAGE D'ENTREPRISES PAR LES JEUNES**, le gouvernement s'engage dans les actions suivantes :

Les programmes d'expérimentation à l'entrepreneuriat collectif Jeune Coop et Coopératives jeunesse de service

- Un partenariat avec le **Conseil québécois de la coopération et de la mutualité** pour soutenir des projets d'entrepreneuriat coopératif jeunesse à travers le programme Jeune Coop, offert dans les écoles secondaires en tant qu'activité parascolaire, et les Coopératives jeunesse de service, soutenues en partie financièrement par le gouvernement à travers le Fonds étudiant solidarité travail Québec II. Ces programmes permettent aux jeunes d'expérimenter la création et la gestion d'une coopérative en développant leurs aptitudes entrepreneuriales et leur appartenance à leur communauté.

Le Réseau M Jeunesse

- Un partenariat avec la **Fondation de l'entrepreneurship** pour mettre sur pied un nouveau service de mentorat s'adressant spécialement aux jeunes entrepreneurs, qu'ils soient en phase de démarrage, de croissance ou de relève d'entreprise. Le Réseau M Jeunesse, inspiré des succès générés par le Réseau M, proposera autant du mentorat individuel que des séances de groupe, qui favoriseront l'acquisition du savoir-être entrepreneurial et la prise de décisions éclairées dans l'exploitation de leur entreprise.

La Caravane régionale de l'entrepreneuriat

- Un partenariat avec le **Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec** pour inviter les jeunes entrepreneurs à proposer des projets d'entreprises par l'entremise du concours se déroulant lors de quatre tournées entrepreneuriales annuelles dans différentes régions du Québec. Les jeunes entrepreneurs, bénéficiant du soutien d'experts, sont appelés à défendre une idée d'entreprise formée autour d'une équipe multidisciplinaire, à chercher des partenaires financiers et stratégiques et à mettre en œuvre les premières étapes de sa réalisation.

Des séjours à l'étranger pour les jeunes entrepreneurs

- Un partenariat avec les **Offices jeunesse internationaux du Québec** dans le cadre du programme Mobilité Jeunesse (voir la section Projets structurants) pour permettre à de jeunes entrepreneurs qui sont à l'étape de démarrage ou déjà en activité d'élaborer leur projet ou de favoriser la croissance de leur entreprise, grâce à une activité internationale. Un second volet se concentre sur l'initiation à l'entrepreneuriat et sur le parrainage, afin d'acquérir de l'expérience à l'international.

Plus de possibilités pour les jeunes entrepreneurs lors de missions commerciales

- **Export Québec**, en collaboration avec ses partenaires, aide les chefs d'entreprise à accéder à des marchés hors Québec, notamment par la réalisation de missions commerciales. Afin de développer les compétences des jeunes entrepreneurs et d'augmenter leurs chances de succès à l'international, Export Québec visera à atteindre une cible moyenne annuelle de 10 % de participation aux missions par des jeunes entrepreneurs de moins de 35 ans. Ces missions sont une bonne occasion d'établir un réseau à l'étranger, mais également d'échanger avec d'autres chefs d'entreprise québécois sur les bonnes pratiques et d'apprendre de leurs expériences.

Le Québec déjà en action pour le démarrage d'entreprises

L'accompagnement des jeunes entrepreneurs

Les jeunes entrepreneurs québécois peuvent compter sur de vastes ressources en formation de la relève, en accompagnement et en investissement pour mener à bien leurs projets d'entreprise (fonds locaux d'investissement, capital de risque, micro-crédit ou crédit communautaire, incubateurs d'entreprises, centres d'entrepreneuriat universitaires, etc.).

La mesure de soutien au travail autonome du **ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale** est un exemple d'aide sous forme d'accompagnement dont peuvent profiter les jeunes qui souhaitent démarrer leur entreprise. Le Plan d'action en économie numérique du **ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation** prévoit pour sa part que des projets d'aide destinés aux entreprises en démarrage et à l'entrepreneuriat universitaire bénéficieront d'un appui financier du gouvernement d'ici 2021.

Capitalisation de trois fonds d'amorçage technologique

Le Gouvernement du Québec fournit un soutien de nature multiple aux entreprises en démarrage, notamment lors de la phase d'amorçage, où les investissements privés se font plus rares en raison du niveau de risque élevé et de l'accompagnement intensif et spécialisé requis à cette étape du financement. Par exemple, la capitalisation des trois fonds d'amorçage technologique (Fonds InnovExport, AmorChem II et Fonds pour les technologies propres) permettra le financement de projets d'entreprises œuvrant dans les secteurs technologiques des sciences de la vie, des technologies de l'information et des technologies vertes.

Pour **FACILITER LA REPRISE D'ENTREPRISES, NOTAMMENT POUR LES ENTREPRISES FAMILIALES**, le gouvernement s'engage dans les actions suivantes :

Une mesure incitative pour faciliter la reprise d'entreprises par des jeunes

- Un partenariat avec le **Centre de transfert d'entreprises du Québec** visant à faciliter et à accélérer le processus de relève d'entreprise. Afin de donner la chance à un jeune candidat repreneur de faire valoir ses aptitudes comme futur dirigeant-propriétaire ou dirigeante-propriétaire, une mesure incitative sera offerte aux cédants et cédantes pour faciliter l'intégration progressive du jeune repreneur et de s'assurer du transfert des savoirs, des pouvoirs et des avoirs entre les deux parties. La mesure cherche à permettre au jeune d'apprendre le métier de dirigeant ou de dirigeante en facilitant l'accès à des ressources pour ainsi mieux planifier le transfert.

Une communauté de partage virtuelle en entrepreneuriat

- Un partenariat avec **Academos Cybermentorat** visant à implanter une communauté virtuelle de partage sur l'entrepreneuriat à partir du réseau social de l'organisme. En mettant les jeunes en contact avec des cybermentors entrepreneurs, notamment de ceux et celles qui ont vécu l'expérience d'une reprise d'entreprise, le projet permettra de susciter l'intérêt des jeunes pour l'entrepreneuriat et de démystifier les étapes menant à la fondation ou à la reprise d'une entreprise dans une optique d'orientation scolaire et professionnelle.

Le Québec déjà en action pour la reprise d'entreprises

Le soutien du Centre de transfert d'entreprises du Québec

Le **Centre de transfert d'entreprise du Québec** est un guichet unique qui accompagne les parties durant l'ensemble du processus de transfert d'entreprises, afin d'en assurer la qualité et l'intégrité, de favoriser la pérennité des entreprises et de participer positivement au bilan entrepreneurial du Québec.

Ce soutien est complété par certaines activités du **ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation**, comme la formation aux futurs repreneurs et repreneuses profitant d'occasions d'acquisition d'entreprises par des cédants et cédantes qui prennent leur retraite. La formation vise à donner toutes les chances de succès au repreneur dans son projet de poursuivre les activités déjà amorcées par le cédant.

Assouplissement aux dispositions fiscales applicables au transfert d'entreprises familiales

La mesure fiscale assouplissant les dispositions applicables au transfert d'entreprises familiales s'adresse dans une grande mesure aux jeunes, puisqu'elle vise à corriger pour certains secteurs d'activité un problème fiscal qui s'applique principalement lorsqu'un transfert d'entreprise familiale est effectué en faveur des enfants qui prennent la relève de l'entreprise. L'objectif premier de cet assouplissement est de réduire les effets non souhaitables de règles d'intégrité prévues dans la législation fiscale québécoise. Le Québec est la première instance canadienne à apporter des correctifs à ce problème. Cet assouplissement est particulièrement important pour le secteur agricole, où le transfert familial constitue encore la façon la plus fréquente de s'établir en agriculture pour un jeune de la relève.

Pour **SOUTENIR LES JEUNES ENTREPRENEURS ET ENTREPRENEURES AGRICOLES**, le gouvernement s'engage dans les actions suivantes :

Un coffre à outils pour l'entrepreneuriat agricole

- Une consultation s'est tenue en 2015-2016 afin de faire le point sur les besoins de la relève agricole et de déterminer les interventions les plus susceptibles de l'aider à se développer. À la suite de cette consultation, le **ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation** entend notamment déposer un coffre à outils offert aux jeunes entrepreneurs agricoles, afin de leur permettre de s'établir de façon durable et ainsi de contribuer au développement des régions du Québec. Parmi ces outils, on retrouve un service d'accompagnement pour les jeunes en entrepreneuriat agricole :
 - » Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation met en œuvre une mesure d'accompagnement des jeunes de moins de 40 ans qui désirent s'établir en agriculture par le démarrage ou la reprise d'une entreprise. Les conseillers et conseillères en relève et établissement du Ministère, qui interviennent en région auprès des jeunes désireux de se lancer en agriculture ou ceux établis depuis moins de cinq ans, assureront ce service d'accompagnement. Ils travaillent de concert avec les conseillers et conseillères de **La Financière agricole du Québec**, afin d'offrir un accompagnement complet et cohérent aux jeunes de la relève.

Une nouvelle plateforme Web afin de coordonner les services de jumelage auprès de la relève agricole

- Un partenariat avec le **Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec** afin de mettre en relation des jeunes de la relève avec des producteurs et productrices agricoles qui souhaitent céder leur entreprise ou des propriétaires désireux louer ou vendre leur terre agricole.

Pour **FACILITER L'ACCÈS DES JEUNES AUX LIEUX DÉCISIONNELS ET PRÉPARER LA RELÈVE**, le gouvernement s'engage dans les actions suivantes :

Un siège réservé à un jeune au conseil d'administration des sociétés d'État

- Le gouvernement s'engage à ce que les sociétés d'État aient l'obligation de nommer, au sein de leur conseil d'administration, au moins un membre âgé de 35 ans ou moins au moment de sa nomination.

Une recherche sur les meilleures pratiques en formation de la relève

- Un partenariat avec la **Chaire d'administration en gouvernance de l'Université Laval** pour développer les connaissances sur les meilleures pratiques en matière de recrutement et de formation de la relève. Le projet de recherche portera notamment sur la définition de la relève ainsi que sur les obstacles qui limitent l'accès des jeunes aux postes au sein des conseils d'administration.

Un guide de recrutement et de gestion de la relève d'administrateurs et d'administratrices pour les organismes sans but lucratif

- Un partenariat avec le **Collège des administrateurs de sociétés** pour produire un guide destiné aux organismes sans but lucratif portant sur l'élaboration de stratégies de gestion de la relève et de recrutement pour leurs conseils d'administration. Le Collège élaborera cet outil en s'appuyant, entre autres, sur les résultats de recherche la Chaire d'administration en gouvernance de l'Université Laval.

Le programme de formation Administrateurs de la relève

- Un partenariat avec le **Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec** pour financer le programme Administrateurs de la relève offert par l'organisme et certifié par le Collège des administrateurs de sociétés, afin de former des jeunes professionnels, cadres, travailleurs autonomes et entrepreneurs en matière de gouvernance, notamment chez ceux et celles qui en sont à leur première expérience dans un conseil d'administration. L'organisme assure un suivi auprès des finissants et finissantes du programme en créant, entre autres, plus d'occasions de réseautage entre les organismes et les jeunes.

Des formations pour les jeunes administrateurs

- Un partenariat avec le **Collège des administrateurs de sociétés** pour absorber une partie des frais de formation de jeunes administrateurs, en priorité ceux d'organismes partenaires de la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021, pour deux programmes de formation offerts par l'organisme :
 - » Un programme de formation de deux jours s'adressant aux jeunes administrateurs d'organismes sans but lucratif, créé sur mesure pour cette clientèle;
 - » Le programme de certification universitaire du Collège s'échelonnant sur quinze jours et donnant droit à la désignation d'administrateur de société certifié. Le financement du Secrétariat à la jeunesse donnera l'occasion à des jeunes qui répondent à certains critères de sélection (ex. : posséder une expérience significative en tant qu'administrateur ou avoir été nommé au conseil d'administration d'une société d'État) de participer au programme.

Des activités de formation et de mentorat par les pairs pour les jeunes au parcours de vie différencié

- Un partenariat avec le **Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec** pour favoriser et soutenir la participation de jeunes aux conseils d'administration d'organismes membres du Regroupement, afin de favoriser l'accès aux lieux décisionnels pour ceux et celles qui ont un parcours de vie différencié. Des jeunes occupant un poste d'administration au sein des organismes membres du Regroupement seraient recrutés afin d'effectuer du mentorat pour de nouveaux jeunes administrateurs. Ils seraient également appelés à faire de la sensibilisation auprès des organismes sur l'importance de recruter de jeunes administrateurs.

La mise en place d'ententes de partenariat qui promeuvent la relève

- Le **Secrétariat à la jeunesse** introduira, dans les ententes de partenariat qui le lient aux partenaires de la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021, des dispositions pour amener ses partenaires à se doter d'une stratégie de recrutement et de formation pour la relève au sein de leurs conseils d'administration. Ces organismes devront aussi rendre des comptes quant au nombre de jeunes membres de leurs conseils d'administration.

Le Québec déjà en action pour préparer la relève

La Stratégie québécoise en éducation financière

La Stratégie québécoise en éducation financière – édition 2016 de l'**Autorité des marchés financiers** établit un diagnostic des besoins en éducation financière et des défis à relever et recense les ressources disponibles dans ce domaine. L'éducation financière constitue un complément important à l'encadrement des marchés et à la protection des consommateurs. Elle ne peut se substituer à une réglementation juste et efficace, mais peut être un facteur favorisant une plus grande participation des consommateurs et consommatrices dans les marchés financiers, et ce, aussi bien pour l'inclusion socioéconomique que pour l'enrichissement de leur patrimoine financier.

Faire connaître les réalisations des jeunes et mieux les rejoindre

UNE STRATÉGIE VISANT À METTRE EN VALEUR LES SUCCÈS DES JEUNES

Plusieurs actions comprises dans la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021 visent à donner de la visibilité aux jeunes qui se démarquent par leurs actions ou leur engagement au cours d'une année :

- Le Défi sportif Altergo;
- Les concours *Secondaire en spectacle* et *Cégeps en spectacle* ainsi que le Spectacle de la rentrée;
- Le gala Forces AVENIR;
- Le gala des prix Leviers;
- Le Défi OSEntreprendre.

Ces mesures accomplissent plusieurs objectifs à la fois. Elles agissent positivement sur les jeunes eux-mêmes, qui voient leurs efforts récompensés et reconnus, ainsi que sur la population en général, qui prend conscience des réalisations et des succès de la génération montante.

Pour donner encore plus de visibilité aux réalisations de certains jeunes, de même qu'aux intervenants qui s'impliquent auprès d'eux, le gouvernement annonce la création d'un prix de reconnaissance national : les prix Reconnaissance jeunesse du Québec.

Les prix Reconnaissance jeunesse du Québec du premier ministre

Afin de reconnaître les réalisations de jeunes et l'engagement d'intervenants jeunesse s'étant démarqués dans leur domaine, le premier ministre remettra annuellement dix prix Reconnaissance jeunesse du Québec, au cours d'une cérémonie se déroulant au Salon rouge de l'hôtel du Parlement, à Québec.

Cinq jeunes âgés entre 15 et 29 ans et cinq intervenants jeunesse seront récompensés pour s'être démarqués de façon exceptionnelle dans la concrétisation des objectifs de la Politique de la jeunesse au cours de l'année. Un jeune et un intervenant seront ainsi sélectionnés pour chacun des axes d'intervention de la Politique de la jeunesse.

Le processus de sélection comprendra un appel de candidatures. Le choix des lauréats et lauréates se fera par un comité dont les membres seront nommés sur invitation du Secrétariat à la jeunesse.

Le comité sera dirigé par une présidente ou un président nommé annuellement par le gouvernement.

Les prix Reconnaissance jeunesse du Québec bénéficieront d'une stratégie de communication propre, afin de rendre visibles au plus grand nombre de personnes les réalisations des lauréats et lauréates.

UNE STRATÉGIE DE COMMUNICATION NATIONALE ADAPTÉE AUX JEUNES

Les jeunes nés au tournant du millénaire délaissent les médias traditionnels au profit des nouvelles technologies de l'information et de communication. L'État doit s'adapter à cette tendance s'il espère être en mesure d'entrer en contact avec les jeunes, notamment lorsqu'il mène des consultations publiques ou des campagnes de sensibilisation.

Des initiatives récentes telles que la campagne de sensibilisation contre l'intimidation menée par le **Secrétariat à la jeunesse**, en 2014, Le pire c'est de ne rien faire. Réagis, et la plateforme de collaboration Objectif numérique du **ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation** pour la cocréation de la Stratégie numérique du Québec sont des exemples de succès dont il faut s'inspirer.

Ainsi, pour l'ensemble des axes de la Politique de la jeunesse, le gouvernement s'engage dans une stratégie de communication nationale afin de participer à la réalisation des objectifs de sensibilisation qui y sont définis (par exemple, la consommation responsable d'alcool, le soutien à la réussite éducative, l'adoption de comportements écoresponsables, la conciliation travail-famille-études ou le développement de l'esprit entrepreneurial).

Un comité interministériel, formé du Secrétariat à la communication gouvernementale, du Secrétariat à la jeunesse et de ministères ou organismes invités, sera chargé de sélectionner les thèmes de la ou des campagnes de sensibilisation annuelles menées dans le cadre de cette mesure.

La stratégie de communication sera adaptée à un public jeune, tant dans sa forme que dans son message, et exploitera particulièrement le potentiel des technologies numériques afin de le rejoindre plus efficacement que ne le font les campagnes de sensibilisation traditionnelles.

Une telle campagne pourrait, par exemple, mettre en scène des personnages colorés dans des situations cocasses ou inusitées ou encore faire des clins d'œil aux référents culturels actuels des jeunes en employant un ton variant du sérieux à l'humoristique.

Le projet sera mis en œuvre grâce à une collaboration unique établie entre le **Secrétariat à la communication gouvernementale** (SCG) et le **Secrétariat à la jeunesse**. Le SCG coordonnera l'appui financier des ministères et organismes à chacune des campagnes de sensibilisation réalisées au cours d'une année. L'expertise des ministères et organismes sera aussi mise à contribution, avec l'objectif d'une sensibilisation plus efficace.

Le Secrétariat à la jeunesse contribuera à la conception de la stratégie de communication pour une somme de 300 000 \$ au cours des trois prochaines années. Cette somme pourrait être ajustée en fonction du succès qu'aura la stratégie de communication, ainsi que son ampleur et sa cadence de déploiement.

Le Québec déjà en action vers une société numérique

La Stratégie numérique du Québec

Sous la responsabilité du **ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation**, la Stratégie numérique du Québec, en cours d'élaboration, définira une vision gouvernementale cohérente afin que le Québec évolue vers une société numérique. La stratégie proposera des orientations et des objectifs propres à faire du Québec un acteur de premier plan dans l'économie numérique mondiale. Elle donnera à toute la société la possibilité de profiter des avantages du numérique.

DES ACTIONS POUR CONSULTER ET INTERPELLER DAVANTAGE LES JEUNES

Plusieurs mesures présentées dans la Stratégie permettront de répondre à la préoccupation des jeunes d'être plus interpellés et entendus par les décideurs publics et la société en général :

- Les comités consultatifs jeunesse locaux des MRC ou des autorités équivalentes;
- Les conversations publiques sur la solidarité et l'équité intergénérationnelles de l'Institut du Nouveau Monde;
- Les activités délibératives pour les jeunes d'expression anglaise de l'Université Bishop's;
- Les Journées de la participation citoyenne pour la jeunesse de Force Jeunesse;
- Les consultations nationales des jeunes aux parcours de vie différenciés du Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec et de la Coalition Interjeunes.

La Stratégie contient également plusieurs initiatives de consultations publiques sectorielles menées par différents ministères et organismes pour appuyer leur processus de renouvellement d'une politique ou d'un plan d'action. Ces consultations permettent aux jeunes de s'exprimer et d'être entendus.

En outre, le Secrétariat à la jeunesse encourage régulièrement les ministères et organismes à consulter les jeunes. Il émet des recommandations à cet effet par le biais de la clause Jeunesse présente dans les documents qui sont acheminés pour décision au Conseil des ministres

Le gouvernement souhaite aller plus loin et multiplier les occasions pour les jeunes de s'exprimer.

Les rencontres Perspectives jeunesse, un outil de consultation spécifique à la jeunesse

Le gouvernement annonce la création d'un nouveau mécanisme de consultation publique formel, dédié spécifiquement aux jeunes : les rencontres Perspectives jeunesse.

L'objectif de ces rencontres est de favoriser un échange entre les groupes de la société civile qui représentent ou desservent des jeunes et le gouvernement, et de permettre à ce dernier de connaître l'opinion des jeunes sur différents sujets.

Lorsqu'un ministère ou un organisme amorcera une consultation publique, que ce soit pour le renouvellement d'une politique, d'un plan d'action ou pour alimenter une réflexion gouvernementale, ou lorsque le gouvernement souhaitera consulter les groupes et les jeunes de façon particulière, le Secrétariat à la jeunesse organisera, lorsque le sujet s'y portera, une rencontre Perspectives jeunesse. Entre une et trois rencontres seront organisées annuellement.

Les rencontres Perspectives jeunesse réuniront des représentants d'organismes, sélectionnés en fonction de leur champ d'expertise, afin qu'une discussion puisse être engagée entre le gouvernement et la société civile sur divers sujets qui concernent la jeunesse. D'autres personnes pourraient être invitées à participer à ces rencontres lorsque le sujet s'y portera, comme des experts ou des chercheurs.

Les organismes devront préalablement consulter les jeunes qu'ils représentent ou qu'ils desservent en amont de la rencontre, afin qu'ils puissent témoigner de leur point de vue.

Des consultations virtuelles particulières pour les jeunes

Le gouvernement souhaite également que les jeunes soient directement consultés lorsque des ministères ou des organismes procèdent à un exercice de consultation publique.

Lorsqu'un tel processus sera mis en œuvre, le Secrétariat à la jeunesse s'assurera que soit mise en ligne une plateforme de consultation adaptée aux habitudes et aux pratiques des jeunes.

Cette plateforme, déployée soit par le **ministère ou l'organisme concerné**, soit par le **Secrétariat à la jeunesse**, permettra à la fois d'informer les jeunes sur les propositions gouvernementales et de recueillir leurs opinions sur celles-ci.

Cette plateforme sera accompagnée d'une stratégie de communication propre, tenant compte des médias consultés par les jeunes, qui permettra de susciter leur intérêt et de leur faire connaître les occasions de participation mises à leur disposition.

Synthèse du cadre financier

Investissements du Secrétariat à la jeunesse par axe d'intervention

(En milliers de dollars)

	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	Total 2016-21
Axe 1 : Santé De saines habitudes de vie, dans un environnement sécuritaire	3 231	6 362	6 096	6 177	6 198	28 064
Axe 2 : Éducation Un environnement scolaire favorisant la persévérance et la réussite éducative	7 339	7 983	7 863	7 643	7 637	38 465
Axe 3 : Citoyenneté Une jeunesse engagée en faveur de la culture, de la communauté et de la société	9 906	10 408	10 400	10 180	10 174	51 068
Axe 4 : Emploi Des jeunes prêts pour le travail, une économie prête à les accueillir	13 146	10 505	10 485	10 265	10 259	54 660
Axe 5 : Entrepreneuriat et relève Un soutien à l'entrepreneuriat jeunesse et à la relève	6 585	7 006	6 838	6 542	6 536	33 506
Total	40 206	42 264	41 681	40 806	40 806	205 763

Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre aux montants indiqués.

La déclinaison des sommes par axe d'intervention représente une estimation et est présentée à titre indicatif.

Les montants investis pour la réalisation des mesures transversales ont été répartis de façon égale entre les axes.

Investissements du Secrétariat à la jeunesse par programme financier

(En milliers de dollars)

	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	Total 2016-21
Programme 1 Organismes sans but lucratif, coopératives et organismes publics	14 569	16 478	16 053	15 304	15 331	77 734
Programme 2 Créneau carrefour jeunesse	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	75 000
Programme 3 Offices jeunesse internationaux du Québec	5 560	5 560	5 560	5 560	5 560	27 800
Programme 4 Stratégies d'action pour la jeunesse autochtone	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	6 000
Programme 5 Recherche et innovation	1 025	1 174	1 016	890	860	4 964
Autres programmes	2 853	2 853	2 853	2 853	2 853	14 264
Total	40 206	42 264	41 681	40 806	40 806	205 763

Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre aux montants indiqués.

La déclinaison des sommes par programme représente une estimation et est présentée à titre indicatif.

Sommaire des mesures de la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021

PROJETS STRUCTURANTS AYANT UN IMPACT GLOBAL	
Organisme	Mesure
Les MRC et organismes équivalents L'Union des municipalités du Québec La Fédération québécoise des municipalités	Renforcer l'autonomie locale en matière de soutien à la jeunesse
Les carrefours jeunesse-emploi Le Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec	Le Créneau carrefour jeunesse
Les Offices jeunesse internationaux pour la jeunesse	Le programme Mobilité Jeunesse
Les Fonds de recherche du Québec Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur Le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation Le scientifique en chef du Québec Le Secrétariat à la jeunesse	La chaire de recherche sur la jeunesse du Québec
L'Organisation internationale de la Francophonie	La Stratégie jeunesse de la Francophonie 2015-2022 Une entente de collaboration portant sur le développement du savoir-faire en matière de politiques jeunesse dans l'espace francophone
Le Conseil jeunesse de la Nation Crie Le Conseil jeunesse Quarjuit Femmes autochtones du Québec Le Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec Le Réseau jeunesse de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador	Les stratégies d'action pour la jeunesse autochtone

AXE 1 : SANTÉ DE SAINES HABITUDES DE VIE, DANS UN ENVIRONNEMENT SÉCURITAIRE

Organisme	Mesure
Objectif 1.1 : Favoriser de bonnes habitudes alimentaires	
Le Réseau du sport étudiant du Québec	Un projet d'éducation et de sensibilisation à une saine alimentation
La Tablée des chefs	Les Brigades culinaires
Objectif 1.2 : Encourager un mode de vie physiquement actif	
Le Réseau du sport étudiant du Québec	Le projet IN MOVEO
Le Réseau du sport étudiant du Québec	Un appui aux équipes sportives collégiales en région
AlterGo	Le Défi sportif AlterGo
Objectif 1.3 : Agir sur les problèmes de santé mentale	
La Fédération des cégeps	Un soutien psychosocial pour les étudiantes et étudiants collégiaux
L'Association québécoise de prévention du suicide	Des stratégies d'intervention à la suite d'un suicide
Objectif 1.4 : Promouvoir des comportements sains et sécuritaires	
Le Regroupement des Auberges du cœur du Québec	Des ateliers sur les comportements sains
Objectif 1.5 : Favoriser des relations interpersonnelles harmonieuses et des rapports égaux	
Regroupement des maisons de jeunes du Québec	Le projet AlterAdos
Coalition montréalaise des groupes jeunesse LGBT	L'Astérisk
ENSEMBLE pour le respect de la diversité	Les Caravanes de la tolérance
L'Université de Montréal	La campagne <i>Sans oui, c'est non!</i>
Le Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques	Des capsules vidéo pour faire connaître aux jeunes leurs droits fondamentaux

AXE 2 : ÉDUCATION**UN ENVIRONNEMENT SCOLAIRE FAVORISANT LA PERSÉVÉRANCE ET LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE**

Organisme	Mesure
Objectif 2.1 : Augmenter la persévérance scolaire, la diplomation et la qualification des jeunes à risque de décrochage	
Les carrefours jeunesse-emploi	Un service direct encourageant la persévérance scolaire
L'Office des personnes handicapées du Québec	Une étude sur les besoins non comblés des jeunes handicapés
Objectif 2.2 : Soutenir l'accessibilité et la participation aux activités parascolaires	
Secondaire en spectacle	Le concours <i>Secondaire en spectacle</i>
Le Réseau intercollégial des activités socioculturelles du Québec	Le concours <i>Cégeps en spectacle</i>
Le Réseau intercollégial des activités socioculturelles du Québec	Le Spectacle de la rentrée
Secondaire en spectacle	
Fusion jeunesse	Des activités dans les écoles animées par des étudiants et étudiantes universitaires
Le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation	Des activités d'apprentissage de codage avec le programme NovaScience
Objectif 2.3 : Favoriser l'accès aux services d'orientation scolaire et professionnelle	
Academos Cybermentorat	La plateforme interactive de mentorat virtuel Academos
Jeunes explorateurs d'un jour	Des stages d'observation en milieu de travail
Objectif 2.4 : Valoriser les formations professionnelles et techniques	
Les Manufacturiers et exportateurs du Québec	Des occasions de contacts avec les entreprises manufacturières
La Commission des partenaires du marché du travail	Des bourses de promotion des programmes de formation menant à certaines professions
Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	Une stratégie de promotion nationale des métiers et des professions
Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	Des activités d'apprentissage en collaboration avec le milieu du travail
Objectif 2.5 : Encourager l'accès aux études supérieures	
L'Université du Québec	Un soutien pour les élèves issus de familles à faible capital scolaire
Les Offices jeunesse internationaux du Québec	Des expériences internationales pour les étudiants et étudiantes
Forces AVENIR	Des bourses universitaires pour les élèves engagés

AXE 3 : CITOYENNETÉ UNE JEUNESSE ENGAGÉE EN FAVEUR DE LA CULTURE, DE LA COMMUNAUTÉ ET DE LA SOCIÉTÉ

Organisme	Mesure
Objectif 3.1 : Encourager l'engagement civique	
L'Institut du Nouveau Monde	Les écoles de la citoyenneté
L'Université Bishop's	Une activité délibérative pour les jeunes d'expression anglaise
Les organismes autochtones partenaires (voir la section Projets structurants)	Une démarche d'élaboration de plans d'action par et pour les jeunes Autochtones
Le Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec	Une démarche de participation citoyenne pour les jeunes aux parcours de vie différenciés
Force Jeunesse	Les Journées de la participation citoyenne pour la jeunesse
L'Institut du Nouveau Monde	CiViQc, une initiation à la démocratie
Objectif 3.2 : Soutenir la pratique d'activités culturelles	
Le Printemps numérique	L'exploration du potentiel de la technologie pour les jeunes vulnérables
Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	Le programme La culture à l'école
Les Offices jeunesse internationaux du Québec	Des expériences internationales pour la relève artistique
Corporation Wapikoni mobile	Des ateliers mobiles de création audiovisuelle dans les communautés autochtones
Le ministère de la Culture et des Communications	La création d'un espace éducatif pour les jeunes et d'un laboratoire d'innovation : l'Incubateur Saint-Sulpice
Objectif 3.3 : Multiplier les occasions d'engagement bénévole et volontaire	
La Fondation des Offices jeunesse internationaux du Québec	Le programme Québec volontaire
Les carrefours jeunesse-emploi	Des projets de bénévolat pour les élèves des écoles secondaires
Les carrefours jeunesse-emploi	Des projets de volontariat pour les jeunes au profit des communautés
L'Alliance pour l'engagement jeunesse	Des Journées de l'engagement jeunesse
Les Offices jeunesse internationaux du Québec	Des projets de bénévolat citoyen au Québec, au Canada et à l'international
Objectif 3.4 : Favoriser le dialogue entre les générations et les relations interculturelles	
L'Institut du Nouveau Monde	Les Conversations publiques sur la solidarité et l'équité intergénérationnelles
Le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion	Des projets et des outils pour consolider le sentiment d'acceptation et d'appartenance à la société québécoise
Objectif 3.5 : Encourager les comportements écoresponsables	
Les YMCA du Québec	Le programme C-Vert pour l'engagement environnemental et citoyen
Katimavik	Des projets concrets d'engagement environnemental et social pour jeunes diplômés
Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Une campagne d'information sur la consommation responsable
Le ministère des Relations internationales et de la Francophonie	
Les Offices jeunesse internationaux du Québec	Une initiative jeunesse de lutte contre les changements climatiques
L'Institut de la Francophonie pour le développement durable	

AXE 4 : EMPLOI**DES JEUNES PRÊTS POUR LE TRAVAIL, UNE ÉCONOMIE PRÊTE À LES ACCUEILLIR**

Organisme	Mesure
Objectif 4.1 : Intégrer sur le marché de l'emploi les jeunes en difficulté et les jeunes ni en emploi, ni aux études, ni en formation	
Les carrefours jeunesse-emploi	Un service direct pour stimuler l'autonomie personnelle et sociale des jeunes
Le Réseau communautaire de santé et de services sociaux	Une activité délibérative pour les jeunes d'expression anglaise
Le Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec	Des services d'employabilité accessibles à tous et à toutes
Les Offices jeunesse internationaux du Québec	Un soutien à l'expérience professionnelle dans d'autres régions, provinces ou pays
Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale	Des entreprises d'insertion pour préparer les jeunes des centres jeunesse à intégrer le marché du travail
Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale	Des services d'intégration en emploi sur mesure pour les jeunes
Objectif 4.2 : Rendre plus équitable le traitement des jeunes dans les milieux de travail	
Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale	Un examen des conventions collectives et des contrats de régime de retraite contenant des dispositions en fonction de la date d'embauche
Objectif 4.3 : Promouvoir la conciliation entre le travail, les responsabilités liées à la vie familiale et les études	
Le ministère de la Famille	
Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	Un programme de soutien financier favorisant la conciliation travail-famille-études
Le Secrétariat à la jeunesse	
Le ministère de la Famille	De nouvelles places subventionnées de services de garde en milieu universitaire
Le ministère de la Famille	Une recherche sur les besoins de garde des parents étudiants
Objectif 4.4 : Favoriser la mobilité des jeunes en région, au Canada et sur le plan international	
Les Offices jeunesse internationaux du Québec	Des stages et des formations en région, au Canada et à l'étranger
Le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes	Un programme d'échange d'élèves entre le Québec et l'Ontario
Objectif 4.5 : Tirer parti des occasions d'emploi offertes dans toutes les régions du Québec	
Place aux jeunes en région	Le programme Place aux jeunes

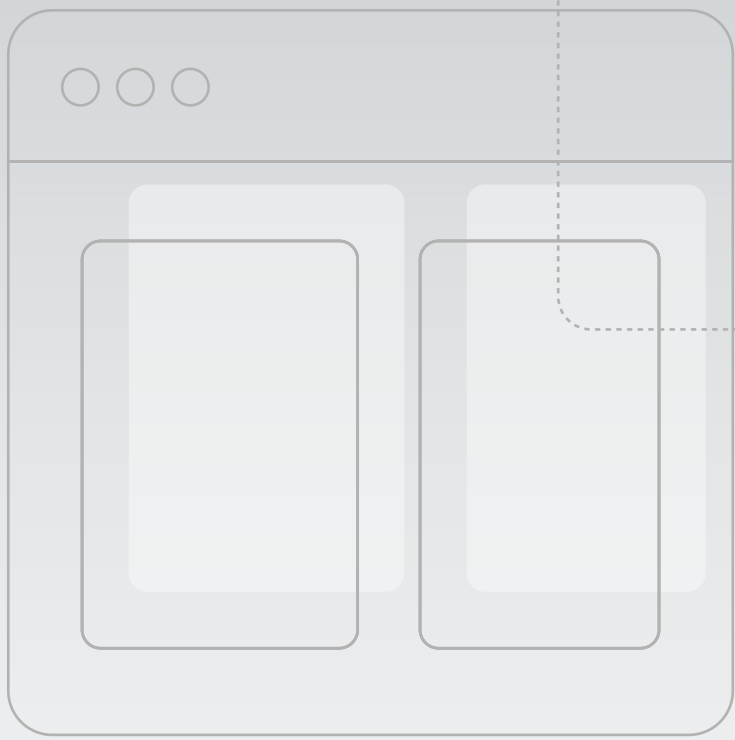
AXE 5 : ENTREPRENEURIAT ET RELÈVE

UN SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT JEUNESSE ET À LA RELÈVE

Organisme	Mesure
Objectif 5.1 : Encourager la culture entrepreneuriale chez les jeunes	
Les carrefours jeunesse-emploi	Des projets d'entrepreneuriat pour les élèves des écoles secondaires
Jeunes entreprises du Québec	Le programme Entreprises étudiantes
La Fondation de l'entrepreneurship	Des conférences entrepreneuriales en milieu scolaire
L'Association des clubs d'entrepreneurs étudiants du Québec	Des clubs d'entrepreneurs et d'entrepreneurs étudiants
OSEntreprendre	Le Défi OSEntreprendre
Le Chantier de l'économie sociale	Un soutien à l'expérimentation en entrepreneuriat collectif
Objectif 5.2 : Soutenir le démarrage d'entreprises par les jeunes	
Le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité	Les programmes d'expérimentation à l'entrepreneuriat collectif Jeune Coop et Coopératives jeunesse de service
La Fondation de l'entrepreneurship	Le Réseau M Jeunesse
Le Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec	La Caravane régionale de l'entrepreneuriat
Les Offices jeunesse internationaux du Québec	Des séjours à l'étranger pour les jeunes entrepreneurs
Export Québec	Plus de possibilités pour les jeunes entrepreneurs lors de missions commerciales
Objectif 5.3 : Faciliter la reprise d'entreprises, notamment pour les entreprises familiales	
Le Centre de transfert d'entreprises du Québec	Une mesure incitative pour faciliter la reprise d'entreprises par des jeunes
Academos Cybermentorat	Une communauté de partage virtuelle en entrepreneuriat
Objectif 5.4 : Soutenir les jeunes entrepreneurs et entrepreneures agricoles	
Le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec	Une nouvelle plateforme Web afin de coordonner les services de jumelage auprès de la relève agricole
Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	Un coffre à outils pour l'entrepreneuriat agricole
Objectif 5.5 : Faciliter l'accès des jeunes aux lieux décisionnels et préparer la relève	
Le Gouvernement du Québec	Un siège réservé à un jeune au conseil d'administration des sociétés d'État
La Chaire d'administration en gouvernance de l'Université Laval	Une recherche sur les meilleures pratiques en formation de la relève
Le Collège des administrateurs de sociétés	Un guide de recrutement et de gestion de la relève d'administrateurs et d'administratrices pour les organismes sans but lucratif
Le Regroupement des jeunes chambres de commerce	Le programme de formation Administrateurs de la relève
Le Collège des administrateurs de sociétés	Des formations pour les jeunes administrateurs
Le Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec	Des activités de formation et de mentorat par les pairs pour les jeunes au parcours de vie différencié
Le Secrétariat à la jeunesse	La mise en place d'ententes de partenariat qui promeuvent la relève

FAIRE CONNAÎTRE LES RÉALISATIONS DES JEUNES ET MIEUX LES REJOINDRE

Organisme	Mesure
Le Secrétariat à la jeunesse	Les prix Reconnaissance jeunesse du Québec
Le Secrétariat à la communication gouvernementale	Une stratégie de communication nationale adaptée aux jeunes
Le Secrétariat à la jeunesse	Les rencontres Perspectives jeunesse
Le Secrétariat à la jeunesse	Des consultations particulières pour les jeunes



www.jeunes.gouv.qc.ca